

Rapports annuels du Comité de vérification

pour l'exercice 2021



Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE 

Comité de vérification de la Banque européenne d'investissement

Rapport annuel au Conseil des gouverneurs
pour l'exercice 2021

Rapport annuel au Conseil des gouverneurs
concernant la facilité d'investissement
pour l'exercice 2021

Réponse du Comité de direction aux rapports annuels
du Comité de vérification pour l'exercice 2021

Juillet 2022

Rapports annuels du Comité de vérification de la Banque européenne d'investissement pour l'exercice 2021

© Banque européenne d'investissement, 2022.

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante :

publications@eib.org

Pour plus d'informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org.

Vous pouvez également écrire à l'adresse : info@eib.org.

Publication de la Banque européenne d'investissement.

Banque européenne d'investissement
98 -100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-1
info@eib.org
www.eib.org
twitter.com/eib
facebook.com/europeaninvestmentbank
youtube.com/eibtheubank

Imprimé sur du papier FSC®.

Table des matières

RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL DES GOUVERNEURS POUR L'EXERCICE 2021	1
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	1
RAPPORT PRINCIPAL	5
PRINCIPALES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS	5
1. <i>Viabilité et modèle économique</i>	5
2. <i>Alignement du Groupe</i>	8
3. <i>Information financière</i>	11
4. <i>Technologies de l'information et de la communication du Groupe BEI</i>	12
5. <i>Processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI (BEI-REP) et meilleures pratiques bancaires (MPB)</i>	15
ANNEXE 1 – ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	21
ANNEXE 2 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS ÉMISES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES PAR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION	30
RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL DES GOUVERNEURS CONCERNANT LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2021	32
INTRODUCTION	32
EXAMEN DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	32
1. <i>Contacts avec la direction</i>	32
2. <i>Auditeurs externes (KPMG)</i>	32
3. <i>Audit interne</i>	33
4. <i>Inspection générale</i>	33
5. <i>Cour des comptes européenne</i>	33
ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET DÉCLARATION ANNUELLE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	34
BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS	34
CONCLUSION	35
RÉPONSE DU COMITÉ DE DIRECTION AUX RAPPORTS ANNUELS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION POUR L'EXERCICE 2021	36
MESSAGES CLÉS	36
RÉPONSE AUX PRINCIPALES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	39
1. <i>Modèle économique et viabilité</i>	39
2. <i>Alignement du Groupe</i>	43
3. <i>Information financière</i>	47
4. <i>Technologies de l'information et de la communication à l'échelle du Groupe</i>	48
5. <i>Processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI (BEI-REP) et meilleures pratiques bancaires (MPB)</i>	50
LA FACILITE D'INVESTISSEMENT	53

Rapport annuel au Conseil des gouverneurs pour l'exercice 2021

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport est une synthèse des résultats du travail effectué par le Comité de vérification pour 2021. Le Comité de vérification s'appuie sur ce travail, ainsi que sur celui effectué dans le cadre du rapport pour l'exercice précédent et sur les recommandations qui y sont formulées, pour élaborer ses observations et recommandations clés. Dans le présent rapport, les principales observations du Comité de vérification sont regroupées en cinq thèmes :

1. viabilité et modèle économique ;
2. alignement du Groupe ;
3. information financière ;
4. technologies de l'information et de la communication du Groupe ;
5. processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI (BEI-REP) et meilleures pratiques bancaires (MPB).

Le mandat et la portée des travaux du Comité de vérification sont déterminés par les statuts de la BEI ainsi que par son règlement intérieur. Trois responsabilités incombent au Comité de vérification :

- I. le contrôle des comptes de la BEI (ci-après la « Banque ») et du Groupe BEI¹ (ci-après le « Groupe »), pour lequel le Comité de vérification s'appuie largement sur une collaboration avec l'auditeur externe ;
- II. la vérification de la régularité des opérations de la BEI, eu égard au suivi des activités liées à l'environnement de contrôle interne, à la gestion des risques, à la conformité et à l'audit interne ; et
- III. la vérification de la conformité des activités de la Banque avec les meilleures pratiques bancaires (MPB).

En 2021, le Comité de vérification s'est acquitté de sa mission en :

- publiant les déclarations sur les états financiers de la BEI et du Groupe BEI au 31 décembre 2021, qui ont été remises au Conseil des gouverneurs et font partie intégrante du rapport annuel du Groupe BEI, et en
- élaborant le présent rapport annuel.

En 2021, le Groupe BEI a participé à la mise en œuvre de plusieurs initiatives et instruments financiers de haut niveau mis en place par l'UE, tels qu'InvestEU et l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) – Europe dans le monde (dans le cadre de la stratégie « Global Gateway »)². En outre, la mise en œuvre, avec effet au 1er janvier 2021, de la stratégie en matière d'action pour le climat et de la Feuille de route de la banque du climat (FdRBC) a représenté un autre changement de paradigme pour le Groupe BEI.

La situation actuelle en Ukraine est source d'incertitude géopolitique dans le voisinage et à l'échelle mondiale. Ces événements ont des répercussions sur l'économie, le secteur financier, les chaînes d'approvisionnement et la migration au sein de l'UE. Bien qu'elle doive poursuivre ses opérations dans

¹Le Groupe BEI est constitué de la Banque européenne d'investissement (BEI) et du Fonds européen d'investissement (FEI), qui est détenu majoritairement par la BEI.

²Budget de l'UE : ec.europa.eu/info/strategy/eu-budget_fr

le cadre de ses objectifs de politique publique, la Banque pourrait être amenée à accroître son soutien à l'Ukraine et aux États membres, en particulier aux pays voisins de la zone de conflit, en fournissant de l'aide et des financements en faveur de projets, notamment en matière de sécurité énergétique.

Concernant la viabilité financière, le Comité de vérification reconnaît que les activités que la Banque mène au titre de la Feuille de route de la banque du climat et d'InvestEU devraient modifier la nature et le profil de risque de ses opérations et avoir des incidences sur son modèle économique. L'année 2021 a été marquée par de profondes perturbations pour bon nombre de clients et d'opérations de la Banque. À l'avenir, la Banque pourrait devoir fonctionner en s'appuyant sur des hypothèses d'activités changeantes pour s'adapter à une croissance moins dynamique des actifs et à un portefeuille de prêts plus limité. Elle devra dès lors adopter de nouvelles stratégies pour relever le défi de garantir la couverture des coûts de son modèle économique et, partant, sa viabilité financière. En outre, comme les années précédentes, le Comité de vérification note qu'il convient de définir plus clairement un cadre pour l'allocation de capital au sein du Groupe afin d'intégrer ce concept dans la planification des activités.

Le Comité de vérification réaffirme que le Cadre de référence de la propension au risque doit être étendu et faire l'objet d'un document d'orientation stratégique et prudentielle à part entière et intégré au niveau du Groupe en 2022, couvrant les risques financiers et non financiers, ainsi que les risques liés au climat et à l'environnement.

L'alignement du Groupe passe par la création d'une véritable structure et gouvernance de groupe dans laquelle la société mère exerce une réelle supervision de la BEI et du FEI, ainsi que de toute autre filiale à venir. Le Comité de vérification reconnaît que la Banque a continué à travailler sur de nombreux projets et initiatives liés à la concrétisation de l'alignement du Groupe dans les domaines des opérations, de la gestion des risques et de la conformité. Pour une gestion sûre à l'échelle du Groupe, il est essentiel de disposer d'un système efficace et efficient de contrôle interne et de gestion des risques, l'appropriation et le suivi des risques incombant, en premier lieu, à la première ligne de défense du Groupe.

En ce qui concerne l'information financière, le Comité de vérification est d'avis que le maintien de référentiels comptables et de cadres de notification des risques différents entre la BEI et le FEI (directives comptables de l'UE et IFRS) accroît la complexité des processus d'information financière et de notification des risques. En outre, cela mobilise davantage de ressources. Le Comité de vérification préconise la convergence à moyen terme.

En décembre 2021 et janvier 2022, le Comité de vérification a obtenu des copies des rapports de l'Audit interne sur le FEI indiquant des défaillances dans les première et deuxième lignes de défense, ce qui l'a incité à mener un dialogue ferme avec le Collège des commissaires aux comptes du FEI, le Comité de direction et KPMG. Des mesures correctives appropriées sont en cours de déploiement, sous le contrôle attentif du Comité de vérification, en coopération avec le Comité de direction et le Collège des commissaires aux comptes du FEI.

Le Comité de vérification s'attend à ce que des progrès soient rapidement réalisés dans le cadre de la supervision, au niveau du Groupe, des première et deuxième lignes de défense du FEI et à ce que la gouvernance soit renforcée conformément au modèle société mère-filiale. La fonction de gestion des risques au sein du FEI doit être efficace ; le Cadre de contrôle interne doit être amélioré et faire l'objet d'une supervision renforcée par la direction du FEI et par les responsables de la gestion des risques du Groupe.

Quant au processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI (BEI-REP) et au rôle supplémentaire du Comité de vérification dans le cadre de son troisième mandat, qui consiste à vérifier la conformité avec les MPB, durant l'année écoulée, le Comité de vérification a continué à fournir des orientations à l'équipe BEI-REP et a travaillé activement à l'achèvement du cadre BEI-REP.

Le Comité de vérification a constaté l'attention dont continuent de bénéficier la transformation numérique et la gestion des risques liés à la sécurité de l'information (y compris la cybersécurité). La stratégie du Groupe BEI en matière d'ambition numérique a été approuvée par le Conseil d'administration en mai 2021 et doit à présent se traduire par des mesures concrètes dans une feuille de route détaillée comprenant les initiatives de la BEI, du FEI et du Groupe. En outre, le Comité de direction et le Conseil d'administration sont invités à superviser la promotion d'une forte culture de la cybersécurité parmi les employés et l'obligation de mettre en place des plans de reprise efficaces, régulièrement actualisés et testés. Il est nécessaire de poursuivre, ensemble et sous l'impulsion d'un ton effectivement donné par la direction, la mise en valeur d'une culture des risques liés aux technologies de l'information dans l'ensemble des activités de la Banque, tant en ce qui concerne la sensibilisation que l'appropriation.

En 2021, les travaux du BEI-REP ont consisté à clôturer des projets tels que l'examen du processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP), l'évaluation du modèle économique (Business Model Assessment – BMA) et le projet relatif aux systèmes et données. Des progrès devraient être réalisés en ce qui concerne l'évaluation BEI-REP « pilote » en 2022. En outre, le Conseil des gouverneurs a adopté les Principes directeurs BEI-REP, qui figurent parmi les quatre éléments du cadre BEI-REP. Le Comité de vérification a adopté les Dispositions d'application BEI-REP et la méthodologie BEI-REP est sur le point d'être finalisée.

En ce qui concerne le cadre de conformité MPB, le Comité de vérification se félicite de son niveau de maturité accru. Le Comité de vérification attend de nouvelles avancées quant à la mise en œuvre du modèle des trois lignes de défense et à la poursuite de la mise en place de la fonction de conformité réglementaire, ainsi qu'en ce qui concerne la publication financière et réglementaire des ratios prudentiels et le développement de la capacité à produire les résultats des tests de résistance selon les normes IFRS, qui fait également partie des points d'action du Conseil d'administration.

Les autoévaluations annuelles sur les MPB que les services de la Banque réalisent et soumettent au Comité de vérification dans le cadre de sa mission de contrôle de la mise en œuvre des MPB par la Banque, ont conclu, en accord avec le Comité de direction, que globalement, la Banque était, comme l'année dernière, « en conformité partielle » avec les meilleures pratiques bancaires, mais avec des perspectives plus favorables.

En 2021, la Banque a achevé la phase de conception du modèle des trois lignes de défense pour le crédit et la conformité, et le Comité de vérification attend avec impatience la mise en œuvre de ce projet.

La mise en œuvre opérationnelle de la fonction de responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe BEI (Group Chief Risk Officer – GCRO), ainsi que les nombreux changements apportés aux politiques et procédures du Groupe, devraient encore renforcer les processus de gestion des risques et de conformité au sein du Groupe et, plus particulièrement, améliorer la gouvernance et le fonctionnement de la fonction de gestion des risques au sein du FEI, ainsi que sa supervision par la direction. Dans le domaine des MPB, et comme indiqué l'année dernière, le Comité de vérification souligne l'importance de réduire les divergences entre l'approche de la BEI en la matière et les meilleures pratiques de marché appliquées par le FEI, un aspect qui doit également être pleinement intégré dans les processus opérationnels de la filiale.

Les recommandations que le Comité de vérification formule font l'objet d'une feuille de route pour leur mise en œuvre (AC implementation roadmap). Le Comité de vérification attend du Comité de direction qu'il revoie cette feuille de route régulièrement. Il s'attend aussi à ce que le Comité de direction et les services de la Banque poursuivent la mise en œuvre de ces recommandations selon le calendrier convenu. L'état d'avancement des recommandations, qui figure à l'annexe 2, a été présenté au Comité de vérification.

Enfin, le Comité de vérification estime avoir adopté, durant l'exercice considéré, une stratégie ciblée en matière d'objectifs et de moyens utilisés pour obtenir les assurances nécessaires et les fruits de son travail. Le Comité de vérification considère qu'il a continué d'entretenir des relations appropriées avec le Comité de direction et le personnel de la Banque, ainsi qu'avec les consultants et les auditeurs externes, tout en préservant, en toutes circonstances, son indépendance.

En 2021, le Comité de vérification a continué à recevoir du Comité de direction et des services tout le soutien nécessaire, ce qui lui a permis de s'acquitter convenablement de ses responsabilités. Il espère pouvoir compter sur le même appui à l'avenir. Le Comité de vérification apprécie l'assistance pertinente reçue du président, du Comité de direction, du Conseil d'administration et des différents services du Groupe et il les en remercie.

Le Comité de vérification reste pleinement déterminé à remplir sa mission afin de contribuer au renforcement continu du Groupe BEI en ces temps difficiles, tout en préservant son indépendance.

RAPPORT PRINCIPAL

PRINCIPALES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Le Comité de vérification énonce ci-dessous ses principales observations et recommandations qui constituent des priorités pour le Comité de direction, le Conseil d'administration et le Conseil des gouverneurs. Elles sont basées sur les activités du Comité de vérification courant 2021, décrites dans la section 2 du présent rapport.

Le Comité de vérification a régulièrement suivi l'application de ses recommandations antérieures au moyen de sa feuille de route pour leur mise en œuvre, qui présente ses recommandations précédentes et décrit les mesures prises par le Comité de direction et la Banque (voir annexe 2). Le Comité de vérification attend du Comité de direction et des services qu'ils mettent en œuvre ces recommandations, avec le soutien du Conseil d'administration, selon le calendrier prévu.

Le Comité de vérification a rencontré les services de la BEI à cinq reprises afin d'examiner la feuille de route pour la mise en œuvre de ses recommandations antérieures et a l'intention de poursuivre sur cette voie au cours de l'année à venir. Le Comité de vérification rappelle que cette feuille de route, de même que celle de suivi des projets liés à l'alignement du Groupe, sont les principaux documents de contrôle d'un rapport annuel à l'autre. En outre, les nombreux projets lancés par la Banque et le FEI pourraient nécessiter la mise en place d'un bureau centralisé de gestion des projets qui générerait les ressources et les priorités d'une manière coordonnée à l'échelle du Groupe. De cette manière, le Comité de direction, le Conseil d'administration, le Comité de vérification et le Conseil des gouverneurs pourraient voir clairement les progrès réalisés et les échéances fixées pour accomplir les recommandations demandées par le Comité de vérification dans sa feuille de route et les résultats attendus pour les projets.

1. Viabilité et modèle économique

Contexte

En 2021, les économies de l'UE et les entreprises de petite, moyenne et grande dimension ont continué à subir les perturbations causées par la pandémie. Si les progrès accomplis en matière de taux de vaccination et la mise au point de nouveaux traitements contre le coronavirus ont quelque peu soulagé la pression sur l'activité économique, les effets négatifs de la pandémie ont continué à peser sur les clients et fournisseurs de la Banque, ainsi que sur ses employés, ses systèmes informatiques et ses installations.

Le Groupe BEI a participé à la mise en œuvre de plusieurs initiatives et instruments financiers de haut niveau mis en place par l'UE, tels qu'InvestEU et l'IVCDCI – Europe dans le monde³.

Dans le cadre d'InvestEU en particulier, le Groupe devra considérablement accroître les opérations de la Banque présentant un risque accru. La taille, la structure et le niveau de risque du portefeuille sous-jacent d'InvestEU et de l'IVCDCI sont en cours de négociation.

Le Groupe BEI a également lancé le Fonds de garantie européen (European Guarantee Fund – EGF), doté de 25 milliards d'EUR, au titre duquel il avait approuvé des opérations pour un montant total de 23,3 milliards d'EUR à fin 2021.

³Budget de l'UE : ec.europa.eu/info/strategy/eu-budget_fr

En outre, en septembre 2021, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé la proposition de la Banque de créer une branche dédiée au développement afin d'accroître l'impact de ses activités à l'extérieur de l'Union européenne. Cette branche a été lancée en janvier 2022 sous le nom de « BEI Monde ».

La situation actuelle en Ukraine est source d'incertitude géopolitique dans le voisinage et à l'échelle mondiale. Ces événements ont des répercussions sur l'économie, le secteur financier, les chaînes d'approvisionnement et la migration au sein de l'UE. Bien qu'elle doive poursuivre ses opérations dans le cadre de ses objectifs de politique publique, la Banque pourrait être amenée à accroître son soutien à l'Ukraine et aux États membres, en particulier aux pays voisins de la zone de conflit, en fournissant de l'aide et des financements en faveur de projets, notamment en matière de sécurité énergétique. Le Comité de vérification a observé que les incertitudes persistantes dans l'environnement opérationnel ont continué d'influencer le volume des activités de la BEI, alors que la demande de financements de la Banque est restée limitée dans un contexte de forte liquidité des marchés. Toutefois, cette baisse globale des nouvelles opérations par rapport aux années précédentes doit être examinée dans le contexte de l'environnement de marché et de l'intensification des efforts visant à signer des opérations au titre de l'EGF.

En outre, la mise en œuvre, avec effet au 1er janvier 2021, de la stratégie en matière d'action pour le climat et de la Feuille de route de la banque du climat (FdRBC) a représenté un autre changement de paradigme pour le Groupe BEI. Les objectifs ambitieux⁴ fixés dans la FdRBC devraient changer la nature des opérations ainsi que les types de clients. En ce qui concerne les risques liés au climat et la FdRBC, le Comité de vérification a examiné la méthode d'évaluation des risques climatiques approuvée par la Banque, les modèles de notification de ces risques, les résultats du premier exercice de test de résistance climatique et les objectifs du Plan d'activité pour la FdRBC.

Au cours de l'année écoulée, le Comité de vérification a continué de se concentrer sur le suivi de la résilience opérationnelle de la Banque, de la qualité des actifs, de la gestion des liquidités et de la collecte de fonds, des capacités en matière de tests de résistance, de la planification du capital, ainsi que des risques liés à l'informatique et à la cybersécurité. Le Comité de vérification a reçu des rapports réguliers sur les encours vulnérables, l'ampleur des demandes de report de paiement, les mesures prises pour répondre aux besoins des clients, la disponibilité opérationnelle et les moyens informatiques. Il a également abordé la planification du capital et les résultats des tests de résistance.

Le Comité de vérification constate l'accélération de certaines tendances existantes dans le domaine de l'intermédiation financière, telles que la dépendance accrue à l'égard de solutions technologiques et informatiques et de prestataires de services externes. Ces tendances sont liées à la nécessité de renforcer la résilience opérationnelle de la Banque, de mieux définir les risques non financiers et de les inclure dans le Cadre de référence de la propension au risque et dans le rapport sur les risques opérationnels sous une forme désagrégée. Cela confirme l'avis du Comité de vérification selon lequel la Banque doit continuer à concentrer ses efforts sur la mise en œuvre de la stratégie en matière d'ambition numérique, et à investir dans ce domaine.

S'agissant du risque de marché et de la liquidité, le Comité de vérification a suivi l'état de préparation de la Banque en vue de la mise en œuvre de la réforme en matière de taux interbancaires (IBOR), et a reçu des rapports réguliers sur les niveaux de liquidité et de financement, ainsi que des rapports envoyés à la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

⁴Objectifs de la FdRBC : porter la part des prêts consacrés à l'action pour le climat et à la durabilité environnementale à 50 % du total des prêts de la Banque d'ici 2025 et faire en sorte que l'ensemble des activités de financement soient alignées sur l'accord de Paris.

Principales observations

Modèle économique et durabilité – Les activités de la Banque au titre de la Feuille de route de la banque du climat et d’InvestEU devraient modifier la nature et le profil de risque de ses opérations et avoir des incidences sur son modèle économique. Le Comité de vérification souligne que la couverture des coûts des mandats et des activités reste essentielle pour la viabilité financière de la Banque. En outre, les différentes vagues pandémiques de 2021 ont perturbé les activités de bon nombre de clients de la Banque, notamment les petites, moyennes et grandes entreprises et les institutions financières. En raison de l’environnement de marché, les volumes de la Banque ont diminué globalement et les projections du Plan d’activité ont été revues à la baisse. Les décaissements prévus pour les clients ont également été revus à la baisse, compte tenu des changements devant être apportés aux programmes d’activité et d’investissement du fait de l’incertitude. À l’avenir, la Banque pourrait devoir fonctionner en s’appuyant sur des hypothèses d’activités changeantes pour s’adapter à une croissance moins dynamique des actifs et à un portefeuille de prêts plus limité. Elle devra dès lors adopter de nouvelles stratégies pour relever le défi de garantir la couverture des coûts de son modèle économique et, partant, sa viabilité financière.

En ce qui concerne la collecte de ressources, la note AAA de la Banque est nécessaire pour garantir des sources de financement appropriées sur le marché et elle doit être préservée. Cette note tient à la solidité financière de la Banque, à sa bonne gouvernance, à son approche prudente en matière de propension au risque, à sa viabilité à long terme et au soutien que lui accordent ses actionnaires, les États membres de l’UE. Ces éléments sont inscrits dans son modèle économique.

Eu égard à la Feuille de route de la banque du climat, le Comité de vérification s’attend à ce que la déclaration relative à la propension au risque soit renforcée en ce qui concerne les risques liés au climat et les risques non financiers, et à ce que le Cadre de référence de la propension au risque prenne en compte les risques liés aux changements climatiques et les risques non financiers en 2022. La gestion et l’intégration de ces risques dans les activités courantes de la Banque et du Groupe seraient essentielles pour la viabilité financière.

Qualité du crédit – La pandémie a eu des répercussions sur les clients de la Banque, ce qui a entraîné de nombreuses demandes de mesures de renégociation ; toutefois, l’impact sur la qualité des actifs pour l’année qui a suivi le début de la pandémie demeure limité, avec des perspectives d’amélioration à moyen terme. Le Comité de vérification salue le travail qu’a accompli la Banque pour suivre de près la qualité des actifs et il continuera d’y accorder son attention à l’avenir.

Adéquation et planification du capital – Le Comité de vérification a pris note de l’attention que la Banque accorde à l’augmentation des opérations liées au climat, ainsi que de l’évolution des volumes d’activité et de la nouvelle structure pour l’exécution des opérations au titre des mandats. Si les capitaux sont abondants à la Banque, le Comité de vérification réitère la nécessité de les gérer de manière prudente et de les affecter aux lignes d’activité en tenant compte de la couverture des coûts afin de garantir la viabilité financière de la BEI.

Dans son rapport précédent, le Comité de vérification notait qu’il convenait de définir plus clairement un cadre pour l’allocation de capital au sein du Groupe afin d’intégrer ce concept dans la planification des activités et de davantage tenir compte des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Résilience opérationnelle – La pandémie et ses conséquences sur l’environnement opérationnel de la Banque, par la poursuite du télétravail, ont continué à faire peser des risques opérationnels accrus liés à l’erreur humaine, à des processus défaillants et à la dépendance excessive à l’égard des outils

informatiques des utilisateurs finals, et ont fait ressortir la vulnérabilité des systèmes. Le Comité de vérification demande que l'on mette davantage l'accent sur le renforcement du suivi, de la gestion et de la surveillance des risques opérationnels et technologiques, notamment les risques liés à la cybersécurité et d'autres risques non financiers. La mise en œuvre de la Feuille de route de la banque du climat et de la branche « Développement », en cours actuellement, va nécessiter le déploiement d'efforts considérables afin de garantir que les processus, contrôles et systèmes demeurent adéquats et efficaces face à l'évolution des besoins opérationnels.

Recommandations

Le Comité de vérification recommande à la Banque de continuer à suivre de près la couverture des coûts et les conséquences en matière de viabilité financière à long terme compte tenu de la transformation opérationnelle actuelle liée à la mise en œuvre de la Feuille de route de la banque du climat, de la branche « Développement » et des activités au titre des mandats. À cet effet, le Comité de vérification répète qu'il est impératif d'assurer une couverture adéquate des coûts de tous les mandats.

Le Cadre de référence de la propension au risque, qui couvre les risques financiers, a été approuvé il y a quelques années et des précisions ont été données concernant la mise en œuvre des indicateurs couvrant les risques non financiers. Il doit être étendu et faire l'objet d'un document d'orientation stratégique et prudentielle à part entière et intégré au niveau du Groupe en 2022, couvrant les risques financiers et non financiers, ainsi que les risques liés au climat et à l'environnement.

2. Alignement du Groupe

Contexte

L'alignement du Groupe passe par la création d'une véritable structure et gouvernance de groupe dans laquelle la société mère exerce une réelle supervision de la BEI et du FEI, ainsi que de toute autre filiale dans un proche avenir. Au sens de la législation européenne, l'alignement du Groupe signifie que la société mère et la filiale doivent veiller à la mise en place d'une gouvernance, de processus et de mécanismes appropriés, cohérents et bien intégrés sur une base consolidée.

Dans le fonctionnement et la gouvernance du Groupe, il convient d'établir un équilibre approprié entre le contrôle effectif de l'institution mère d'une part, et l'autonomie opérationnelle et la responsabilité de la filiale d'autre part. Un système efficace et efficient de contrôle interne est une composante essentielle d'une gestion sûre à l'échelle du Groupe.

Cet alignement suppose une supervision, au niveau du Groupe, de la première ligne de défense par les deuxième et troisième lignes de défense, ainsi que l'instauration de fonctions d'appui du Groupe. L'alignement du Groupe préservera l'autonomie et la responsabilité des instances dirigeantes du FEI au sein de la structure du Groupe BEI pour ce qui est de la mise en œuvre de la partie FEI de la stratégie opérationnelle et des cadres de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe, élaborés par la BEI. Le processus d'alignement du Groupe implique également que le périmètre du processus BEI-REP sera étendu au FEI dans un avenir proche.

Principales observations

La Banque a lancé de nombreux projets liés à la concrétisation de l'alignement du Groupe dans les domaines des opérations, de la gestion des risques et de la conformité, comme l'indique le Plan de mise en œuvre de l'alignement du Groupe (*Group Alignment Implementation Plan, GAIP*). Le Comité

de vérification prend note que les travaux relatifs aux Dispositions d'application de la Charte de gestion des risques Groupe ont été achevés ; des améliorations sont encore nécessaires afin qu'elle devienne pleinement opérationnelle au sein du Groupe et qu'elle corresponde à la capacité de la Banque d'exercer une supervision et un contrôle vis-à-vis de la filiale aux fins de la consolidation financière et prudentielle.

En décembre 2021 et janvier 2022, le Comité de vérification a obtenu des copies des rapports de l'Audit interne sur le FEI indiquant des défaillances dans les première et deuxième lignes de défense, ce qui l'a incité à mener un dialogue ferme avec le Collège des commissaires aux comptes du FEI, le Comité de direction et KPMG. Des mesures correctives appropriées sont en cours de déploiement, sous le contrôle attentif du Comité de vérification, en coopération avec le Comité de direction et le Collège des commissaires aux comptes du FEI.

La cause profonde semble être une mauvaise planification des ressources et un programme d'alignement du Groupe moins avancé au sein du FEI. La culture du cloisonnement qui existe dans la fonction de gestion des risques du FEI et de la BEI fait que le Comité de direction, le GCRO et le Comité de vérification n'avaient pas une image complète de la situation. Il y sera largement remédié par un accès non restreint à la documentation et aux données du FEI pour l'évaluation des risques par le GCRO. En outre, le Comité de vérification travaillera en liaison étroite avec le Collège des commissaires aux comptes du FEI pour garantir une coopération totale entre le FEI et la BEI.

D'un point de vue réglementaire, il incombe aux actionnaires de veiller à ce que des contrôles adéquats soient en place pour tenir compte des risques associés à tous les types d'opérations. La BEI, en tant qu'actionnaire majoritaire, tous les autres actionnaires du FEI et le FEI lui-même doivent prendre ce rôle au sérieux, contrôler la mise en œuvre en temps utile du plan d'action, faire en sorte que suffisamment de ressources soient disponibles et imposer, le cas échéant, des mesures à la direction du FEI. Cela peut être fait d'une manière qui n'entrave pas la souplesse du FEI et son orientation vers le marché, tout en protégeant les actionnaires de risques se concrétisant de manière inattendue.

Le Comité de vérification s'attend à ce que des progrès soient rapidement réalisés dans le cadre de la supervision, au niveau du Groupe, des première et deuxième lignes de défense du FEI et à ce que la gouvernance soit renforcée conformément au modèle société mère-filiale. La fonction de gestion des risques au sein du FEI doit être réorganisée pour être efficace ; le Cadre de contrôle interne doit être renforcé, avec une supervision accrue par la direction du FEI et par les responsables de la gestion des risques du Groupe. En outre, il est nécessaire de renforcer le suivi du profil de risque du FEI par la fonction de gestion des risques de la Banque, sur le plan de la couverture des coûts, du capital, de la liquidité, et de la qualité et de la gestion des actifs.

Le Comité de vérification note que d'autres politiques prudentielles du Groupe ont été élaborées ou mises en place en 2021, telles que le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et le Cadre de référence de la propension au risque. Par ailleurs, le Comité de vérification demande que la dimension de groupe soit étendue aux plans de sauvetage et de rétablissement des ratios de capital d'ici le deuxième semestre de 2022.

Le Comité de vérification réitère que la BEI et le FEI doivent conserver leurs propres documents prudentiels pour couvrir leur profil de risque respectif, et qu'il doit y avoir pour les deux entités un ICAAP, un processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne (ILAAP), un cadre de référence de la propension au risque, des plans de rétablissement des ratios de capital et de sauvetage et un plan de secours en matière de liquidité.

Un projet à long terme en rapport avec l'entrepôt de données du Groupe et l'évaluation, le suivi et le compte rendu des risques au niveau du Groupe est toujours en cours d'élaboration. Le Comité de vérification regrette la lenteur des avancées en ce qui concerne ce projet essentiel. Le Comité de vérification insiste sur le fait que l'agrégation des données sur les risques et la mise en place d'un entrepôt de données intégré à l'échelle du Groupe sont les pierres angulaires essentielles à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe en matière de supervision des risques, de conformité et de gouvernance et que ces éléments sont indispensables pour les banques d'importance systémique de la taille de la BEI.

Le Comité de vérification souligne la nécessité pour la Banque et le Groupe BEI de continuer à élargir, à l'ensemble du Groupe, les politiques de gestion prudentielle et de gestion des risques non financiers, y compris dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), ainsi que l'évaluation et la gestion des risques, sous la direction du responsable de la gestion des risques Groupe. Le Comité de vérification souligne l'importance de systèmes de contrôle interne solides en tant que condition préalable à une gestion efficace des risques. Le Comité de vérification constate que d'autres nominations sont nécessaires à l'échelle du Groupe, notamment aux postes de responsable de la stratégie numérique à l'échelle du Groupe et de directeur financier du Groupe, pour renforcer encore l'alignement du Groupe BEI. Pour être efficaces, ces fonctions à l'échelle du Groupe devraient être équivalentes à la fonction de GCRO.

S'agissant des systèmes de contrôle interne solides, un projet global visant à renforcer le Cadre de contrôle interne est en cours. Des progrès ont été réalisés dans un certain nombre de domaines. Toutefois, des enjeux importants subsistent en raison du cloisonnement et de la nature fragmentée de l'environnement de contrôle. Le Comité de vérification considère que cette situation est principalement liée au manque d'appropriation et de responsabilité des contrôles transversaux (liés aux transactions) et que ces défis doivent être relevés.

Processus d'instruction et d'approbation des prêts – Le Comité de vérification reconnaît que le groupe de travail sur les trois lignes de défense a terminé la phase de conception du modèle des trois lignes de défense pour les activités de prêt et la fonction de conformité en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ce projet vise à renforcer l'appropriation et la responsabilité de la première ligne de défense pour les nouvelles activités, à améliorer la gestion des encours existants et à recentrer les responsabilités de la deuxième ligne de défense. Parmi les accomplissements réalisés en 2021 figurent l'adaptation de l'organisation de la direction des opérations conformément au modèle des trois lignes de défense, la clarification des rôles et responsabilités (indépendants, délimités) de la première et de la deuxième ligne de défense dans le domaine du risque de souscription de crédit, la centralisation des activités du « middle office » et le renforcement accru de la deuxième ligne de défense en ce qui concerne les lignes directrices en matière de risques de crédit et la publication d'informations.

Le Comité de vérification rappelle qu'il convient aussi d'éclaircir le rôle du Conseil d'administration et du Comité de direction dans le processus d'approbation des prêts et les questions de délégation aux services. Le Comité de vérification attend du Comité de direction qu'il mette en œuvre la réorganisation des services en s'appuyant sur la phase de conception et puis qu'il analyse et achève la partie du projet relative à la délégation. Il s'agit là d'un élément essentiel pour maintenir et renforcer la viabilité à long terme de la Banque.

Le Comité de vérification note que les travaux continuent de porter sur la deuxième partie importante du projet des trois lignes de défense, à savoir les priorités énoncées dans la feuille de route de transition LBC-FT, parallèlement aux deux principaux piliers que sont, d'une part, la gouvernance et la

structure et, d'autre part, la contrepartie et le cycle des opérations. Le Comité de vérification a été informé de l'avancée de leur mise en œuvre et se dit satisfait des progrès réalisés.

Recommandations

Le Comité de vérification attend de nouvelles avancées en 2022 sur ses recommandations liées à l'alignement du Groupe, selon le calendrier convenu. Les travaux concernant la mise en œuvre du modèle des trois lignes de défense sont en cours, de même que la création de la fonction de supervision dans le domaine de la gestion des risques (RM) et de la conformité à l'échelle du Groupe. Ces deux aspects feront l'objet d'un suivi étroit par le Comité de vérification, qui attend de nouvelles avancées.

Le Comité de vérification recommande que la dimension de groupe soit renforcée dans les domaines de l'évaluation, de la notification et du suivi des risques, ainsi que de la gestion des opérations et du modèle économique société mère-filiale par le biais de l'éducation, de la sensibilisation aux questions de gouvernance et d'organisation au niveau du Groupe.

3. Information financière

Contexte

L'une des principales responsabilités du Comité de vérification est la supervision du processus d'information financière, qui comprend le suivi et l'évaluation de l'intégrité des états financiers ainsi que des jugements comptables importants.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Comité de vérification a consacré un temps précieux à fournir des arguments rigoureux aux services et à l'auditeur externe KPMG dans le débat sur des jugements spécifiques en matière d'information financière et de comptabilité et l'environnement de contrôle y relatif.

L'examen de l'information financière par le Comité de vérification durant l'année a porté sur le rapport annuel, sur le rapport intérimaire et sur les états financiers analytiques internes mensuels et trimestriels. Le Comité de vérification s'est concentré sur les processus et contrôles liés à l'évaluation de la valeur des actifs de capital-investissement et de capital-risque, les principes comptables appliqués aux retraites selon les directives comptables de l'UE, les exigences de publication, les incidences de la réforme en matière de taux interbancaires (IBOR) sur le principe comptable appliqué aux produits dérivés et les considérations en relation avec le COVID, notamment l'impact de la pandémie sur les portefeuilles de prêts et sur le provisionnement spécifique y afférent.

Principales observations

La BEI continue d'appliquer les directives comptables de l'UE pour son référentiel comptable et son cadre de notification des risques, alors que le FEI applique les normes IFRS. La BEI publie des états financiers individuels conformément aux directives comptables de l'UE, tandis que le FEI publie ses états financiers individuels selon les normes IFRS. Les états financiers consolidés du Groupe BEI sont établis selon les deux référentiels comptables, à savoir les directives de l'UE et les normes IFRS.

Le Comité de vérification a examiné, en particulier, la différence entre les principes comptables appliqués aux retraites selon les directives comptables de l'UE et les normes IFRS, comme l'indiquent les notes d'accompagnement respectives des états financiers. Le Comité de vérification a pris

connaissance de la décision de la direction de raccourcir la période d'amortissement des déficits actuariels cumulés de l'exercice précédent au titre des directives de l'UE.

Le Comité de vérification est d'avis que le maintien de référentiels comptables et de cadres de notification des risques différents entre la BEI et le FEI accroît la complexité des processus d'information financière et de notification des risques. En outre, cela mobilise davantage de ressources.

Recommandations

Le Comité de vérification relève l'incidence sur les états financiers qu'entraînent les différences entre les méthodes comptables s'appuyant sur les directives de l'UE et celles suivant les normes IFRS, par exemple pour la comptabilité des retraites. Le Comité de vérification préconise l'alignement au sein du Groupe et la convergence des cadres d'information financière selon le référentiel IFRS entre la Banque et le FEI, conformément aux meilleures pratiques bancaires à moyen terme.

À long terme, il conviendra de publier les informations réglementaires, notamment les principaux indicateurs de risque du capital et les résultats des tests de résistance, selon les normes IFRS.

Le Comité de vérification s'est entretenu avec l'auditeur externe sur les principaux défis liés à l'évaluation dans le domaine du capital-investissement et du capital-risque, à savoir la disponibilité et l'obtention en temps voulu, en fin d'année, de l'information financière des gestionnaires de fonds, données sur lesquelles la BEI et le FEI s'appuient pour évaluer ces investissements. Le Comité de vérification invite la BEI et le FEI à procéder à un examen plus approfondi du processus existant afin d'accélérer la collecte et le traitement en temps voulu de l'information financière transmise par les gestionnaires de fonds en fin d'année.

4. Technologies de l'information et de la communication du Groupe BEI

Contexte

La stratégie du Groupe BEI en matière d'ambition numérique a été approuvée par le Conseil d'administration en mai 2021. Le Comité de vérification souhaite à présent que les résultats à atteindre soient clairement définis dans une feuille de route détaillée, qui comprendrait les initiatives de la BEI, du FEI et du Groupe.

Le Comité de vérification a constaté l'attention dont continuent de bénéficier la stratégie numérique et la gestion des risques liés à la sécurité de l'information (y compris la cybersécurité).

Le Comité de vérification continue de considérer les cyberattaques comme un risque important pour le Groupe BEI. Une attaque réussie pourrait arrêter les opérations d'une manière sérieuse et dommageable. Durant l'année, le Comité de vérification a entretenu un dialogue étroit avec la sécurité informatique. Le Comité de vérification salue les améliorations apportées à la cybersécurité du Groupe pendant l'année. Toutefois, plusieurs rapports de l'Audit interne révèlent que la compréhension plus large du risque ne se situe pas là où elle devrait. Cet aspect est examiné en détail ci-après.

Une cyberattaque potentielle peut entraîner la fuite, la perte ou le verrouillage de données essentielles. Elle peut également engendrer des risques juridiques et de réputation. Les attaques réussies peuvent avoir d'importantes répercussions négatives sur le fonctionnement opérationnel.

Elles peuvent nuire à l'efficacité des dispositifs généraux de gestion des risques et de continuité des opérations. Cela souligne le double besoin critique de se défendre contre les cybermenaces et de se remettre d'éventuelles attaques. Il est important que le Conseil d'administration et le Comité de direction comprennent qu'ils jouent un rôle crucial pour faciliter la mise en œuvre d'une stratégie de cybersécurité.

Le Comité de vérification se félicite de constater que la préoccupation n'est plus de savoir « si » une attaque va se produire, mais plutôt « quand » elle va se produire. L'exercice « TIBER-EU »⁵ mené par la sécurité informatique au quatrième trimestre de 2021 a constitué un test important et apprécié de la sécurité du Groupe.

Principales observations

Le Comité de vérification prend note de la décision du Comité de direction de nommer une personne responsable de la stratégie numérique à l'échelle du Groupe au rang de directeur. Le Comité de vérification reste d'avis que ce poste devrait se situer au rang de directeur général pour en refléter la dimension stratégique à l'échelle du Groupe, à l'instar de la fonction de responsable de la gestion des risques Groupe, et attend du Comité de direction qu'il atteigne cet objectif à terme.

À présent que la stratégie en matière d'ambition numérique est approuvée, le Comité de vérification voudrait que sa mise en œuvre progresse rapidement. Dans un premier temps, le Comité de vérification attend des directions opérationnelles de la BEI et du FEI qu'elles définissent clairement les besoins actuels et futurs probables de leurs clients, mandants et autres parties prenantes. Ces besoins pourraient être liés aux mesures que prend le Groupe en matière de transformation numérique, mais ils comprendront aussi des modifications supplémentaires, plus vastes, des processus ou opérations. Dans un deuxième temps, les équipes dirigeantes devront établir l'ordre de priorité des besoins définis en matière de transformation numérique et les intégrer dans une feuille de route pratique. Alors seulement, dans un troisième temps, le département Technologies de l'information sera en mesure de mettre en œuvre la transformation numérique du Groupe conformément aux critères requis. Cette troisième étape nécessitera d'importantes ressources financières et humaines, l'attention de la direction et, probablement, une gamme de compétences élargie.

Le Comité de vérification estime que la BEI et le FEI devraient améliorer leur connaissance et leur appropriation des risques informatiques, ce qui s'avère essentiel pour mieux comprendre les protocoles de sécurité de l'informatique en nuage, les cadres de gestion des risques liés aux tiers, la plus grande discipline des employés quant à l'utilisation de systèmes non approuvés, la gestion rigoureuse des mots de passe pour les comptes sur les réseaux sociaux, la sécurité des sites web et la sensibilisation aux attaques d'ingénierie sociale (hameçonnage et hameçonnage ciblé, par exemple).

Le Comité de vérification a été déçu, en particulier, de constater l'existence de défaillances dans la collaboration au niveau de la gouvernance informatique entre la BEI et le FEI. Le Comité de vérification attend du Comité de direction qu'il remédie à ces lacunes par l'intermédiaire des directeurs généraux de la BEI et du FEI.

Le Comité de vérification a constaté qu'en outre, des investissements considérables avaient été effectués pour améliorer la sécurité du matériel et des logiciels du Groupe. Toutefois, les problèmes de sécurité informatique et de cyberdéfense ne relèvent pas des technologies de l'information et de

⁵TIBER-EU ou *Threat Intelligence Based Ethical Red Teaming* est le cadre européen de tests pour un cyberpiratage éthique fondé sur les renseignements sur les menaces. Il s'agit du premier guide européen qui explique aux autorités, aux entités, aux services de renseignement sur les menaces et aux prestataires de « red teaming » comment collaborer pour tester et améliorer la cyberrésilience des entités en menant des cyberattaques contrôlées.

la communication, mais des opérations. En tant que tels, ils doivent être pris en compte dans les investissements du cadre de gestion des risques (systèmes et ressources humaines). Le Comité de vérification considère l'investissement dans la sécurité du matériel et des logiciels comme l'une des quatre dimensions de la sécurité informatique et de la cybersécurité. Ces quatre dimensions, qui doivent être reflétées dans le suivi au moyen d'indicateurs de risques clés appropriés, sont les suivantes :

1. employés : responsabilités en matière de mots de passe, non-utilisation de systèmes ou sites web non approuvés, signalement d'équipements perdus, formation, sensibilisation à la sécurité informatique lors de la conception de nouveaux produits et processus ;
2. défense en matière d'ingénierie sociale : volume et taux de réussite des attaques par hameçonnage et hameçonnage ciblé, formation sur la protection face aux attaques ;
3. sécurité du matériel et des logiciels ;
4. capacité de récupération des systèmes.

Le Comité de vérification attend des directeurs généraux qu'ils s'expriment sur l'efficacité de leur direction par rapport aux dimensions 1, 2 et 4. La dimension 3 est tributaire des décisions du Comité de direction pour ce qui est des budgets et des investissements approuvés en matière de systèmes.

Le Comité de vérification relève ces lacunes fondamentales dans l'approche adoptée par le Groupe et attend des services de la BEI et du FEI qu'ils y remédient. En particulier, compte tenu des récents incidents de cybersécurité qui se sont produits à l'échelle mondiale, il convient d'envisager une action centralisée de la première ligne de défense qui regrouperait la BEI et le FEI dans un seul plan d'action à l'échelle du Groupe. Le Comité de vérification fait également observer qu'il attend toujours le plan d'intervention en cas d'incident lié à la cybersécurité qu'il avait demandé l'année dernière.

Il convient de mettre en place un plan détaillé d'intervention en cas d'incident lié à la cybersécurité, doté d'une équipe d'intervention ne se limitant pas au personnel informatique, mais comprenant également des membres du Comité de direction à titre consultatif. Pour déterminer les lacunes et assurer un niveau de préparation adéquat, ce plan d'intervention doit être mis à l'épreuve par des exercices réguliers d'attaques en temps réel dans des scénarios fictifs. Si l'exercice TIBER-EU était un investissement opportun, le plan d'intervention en cas d'incident lié à la cybersécurité constitue un élément clé pour la dimension 4, à savoir la récupération.

Recommandations

Le Comité de vérification réitère deux recommandations de l'année dernière :

En 2022, le Comité de vérification espère que des progrès plus importants seront réalisés dans l'élaboration d'une feuille de route pour la stratégie du Groupe BEI en matière d'ambition numérique, dont le parachèvement devrait intervenir à l'été 2022. Elle devrait intégrer une évaluation de tous les projets en cours afin de s'assurer qu'ils correspondent aux exigences de la nouvelle stratégie. Le Comité de vérification considère qu'il est essentiel de nommer rapidement une personne à un poste de rang de directeur général de la stratégie numérique du Groupe. Le Comité de vérification note qu'un important investissement financier planifié a été décidé, mais estime qu'il est nécessaire de disposer d'une feuille de route détaillée fixant des objectifs à atteindre, approuvée par le Comité de direction et le Conseil d'administration de la BEI.

Le Comité de vérification attend du Comité de direction et du Conseil d'administration qu'ils prouvent davantage leur rôle qui est de donner clairement le ton, notamment en ce qui concerne les

importantes dépenses d'investissement requises, la promotion d'une forte culture de la cybersécurité parmi les employés et l'obligation de mettre en place des plans de reprise efficaces, régulièrement actualisés et testés.

Le Comité de vérification ajoute à cela deux recommandations :

- Le Comité de vérification estime que la première ligne de défense de la sécurité informatique serait renforcée à l'échelle du Groupe si la BEI et le FEI disposaient d'une équipe de sécurité informatique centralisée. Cela permettrait d'optimiser les compétences, l'expérience et les ressources au bénéfice du Groupe et d'améliorer la coordination en cas d'incident lié à la cybersécurité.
- Le Comité de vérification attend des directeurs généraux qu'ils reconnaissent les responsabilités qui leur incombent en matière de sécurité informatique et de cyberdéfense, l'objectif étant qu'ils s'approprient la sécurité informatique plutôt que de la laisser uniquement aux mains des services informatiques.

5. Processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI (BEI-REP) et meilleures pratiques bancaires (MPB)

Informations générales

Le BEI-REP consiste en la mise en œuvre d'un processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI s'appuyant sur les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) relatives au processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP). L'approche du BEI-REP tient dûment compte du cadre statutaire et des caractéristiques spécifiques de la BEI et reflète le cadre de conformité MPB, en particulier les Principes directeurs MPB et le Registre MPB de la BEI. Le BEI-REP vise les objectifs de haut niveau suivants :

- renforcer l'adhésion du Groupe BEI aux MPB, pour répondre à l'intérêt public de disposer d'une IFI européenne solide et financièrement sûre et viable ;
- assurer une gestion des risques et une gouvernance interne appropriées ; et
- veiller à ce que le Groupe BEI, dans son expansion, conserve un niveau approprié de capitalisation, de stabilité et de liquidité.

L'année 2021 a été marquée par une forte intensification des activités de l'équipe BEI-REP qui, au nom du Comité de vérification, a élaboré des politiques et des procédures, établi des relations avec les différents services de la Banque et renforcé ses effectifs avec l'arrivée de sept nouveaux membres.

Cinq (soit la majorité) des nouveaux collègues ont été recrutés à l'extérieur de la Banque et ont de l'expérience en matière de supervision. L'équipe compte maintenant douze personnes et présente un profil équilibré qui allie expérience au sein de la Banque et connaissances pertinentes acquises auprès d'autorités de surveillance. Le recrutement d'un responsable permanent pour l'équipe BEI-REP est en cours. Le Comité de vérification joue un rôle actif d'observateur dans cette procédure qui sera finalisée courant 2022.

Le Comité de vérification a continué à travailler sur l'établissement du cadre opérationnel du BEI-REP qui consiste en un modèle à trois niveaux, développé suivant une approche descendante :

- les Principes directeurs BEI-REP, premier niveau du cadre BEI-REP, définissent les principes, règles et dispositions d'ordre général s'appliquant à la gouvernance, à la structure

organisationnelle et au fonctionnement du processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI. Le Conseil des gouverneurs a approuvé ce document en mars 2021 ;

- les Dispositions d'application, deuxième niveau du cadre, décrivent l'organisation et le rôle de la fonction BEI-REP, définissent le champ d'application, la planification et l'exécution de l'évaluation BEI-REP, précisent les résultats attendus de l'évaluation BEI-REP et la procédure d'établissement de rapports, et établissent un processus de suivi des recommandations du Comité de vérification adoptées en conséquence. Les Dispositions d'application ont été approuvées par le Conseil d'administration en novembre 2021 et adoptées par le Comité de vérification en décembre 2021 ;
- pour le troisième niveau, plus technique, l'équipe BEI-REP procède actuellement, au nom du Comité de vérification, à l'élaboration et à la mise en place d'une méthodologie BEI-REP propre au Groupe BEI. L'élaboration d'un premier document de méthodologie propre à la BEI est en cours.

Outre le travail consacré à l'avancement du cadre, l'équipe BEI-REP a également réalisé ses premiers contrôles prudentiels préliminaires dans certains domaines intéressant le Comité de vérification et a analysé et étudié la nécessité de procéder à la publication d'informations prudentielles standard. Des détails supplémentaires sont fournis dans la section suivante.

2022 sera une année importante pour le Comité de vérification car l'évaluation BEI-REP sera effectuée pour la toute première fois. Cette évaluation BEI-REP « pilote » couvrira l'ensemble des activités relevant du REP – avec une année d'avance par rapport à ce qui était initialement envisagé. Elle démontrera la validité du concept en mettant l'accent sur la mise en œuvre réussie du processus lui-même, et elle soutiendra l'affinement de la méthodologie BEI-REP dont la version initiale devrait être disponible d'ici la fin du premier trimestre de 2022.

Principales observations

Dans le cadre de sa mission de supervision, le Comité de vérification est chargé de la planification, de l'exécution et de la conclusion du BEI-REP – le cycle annuel et pluriannuel du BEI-REP. Par conséquent, il a continué à assurer le dialogue avec les instances dirigeantes de la Banque dans le contexte du BEI-REP. En perspective, après la mise en œuvre des modifications en matière de gouvernance dans le contexte de l'alignement du Groupe, il est prévu que le BEI-REP soit étendu à toute filiale de la BEI.

Le Comité de vérification reconnaît le travail intensif effectué par l'équipe REP. Les premier et deuxième niveaux du BEI-REP ont été introduits avec succès en 2021. En ce qui concerne le troisième niveau, le Comité de vérification attend avec intérêt l'élaboration du document le concernant, lequel s'appuiera largement sur les orientations et méthodologies définies et appliquées par l'ABE et le mécanisme de surveillance unique (MSU) coordonné par la Banque centrale européenne (BCE).

En 2022, le Comité de vérification développera plus avant l'approche du REP en poursuivant la mise au point des différents éléments de la méthodologie BEI-REP. La mise en place progressive de la méthodologie devrait permettre une couverture partielle du périmètre du REP en 2022 et une couverture intégrale en 2023.

Parallèlement à la mise en place de l'équipe BEI-REP et à la mise en œuvre progressive du processus d'évaluation prudentielle, la Banque devra développer ses propres capacités et procédures afin de répondre aux demandes de l'équipe BEI-REP en matière de surveillance, comme indiqué ci-après.

Travaux et accomplissements de l'équipe BEI-REP en 2021

Outre l'avancement du cadre BEI-REP tel que décrit ci-dessus, le Comité de vérification et l'équipe BEI-REP ont obtenu ensemble les principaux résultats suivants dans leur travail en 2021 :

Analyse du processus ICAAP

Dans son rapport annuel 2020, le Comité de vérification a indiqué qu'il continuerait d'affiner l'approche REP en réalisant une évaluation pilote dans l'un des domaines prioritaires de surveillance prudentielle définis par le MSU coordonné par la BCE, ainsi qu'en poursuivant l'élaboration des Dispositions d'application et des différents éléments de la méthodologie BEI-REP. Le Comité de vérification a décidé de s'appuyer sur les ressources de l'équipe BEI-REP nouvellement constituée, en fournissant une analyse de haut niveau du processus ICAAP du Groupe BEI, et a rédigé un rapport détaillé sur ce processus.

Pour cette analyse, l'équipe BEI-REP a examiné la documentation interne du Groupe et a dialogué avec les parties prenantes internes afin d'évaluer l'efficacité du processus ICAAP du Groupe BEI par rapport aux normes et méthodologies définies par la BCE dans le cadre du MSU dans plusieurs domaines d'intérêt majeur, dont la gouvernance dans le cadre du processus ICAAP et les processus de planification financière, diverses méthodologies de quantification des risques utilisées au sein du Groupe, l'utilisation de tests de résistance et un examen à haut niveau de certains mandats avec partage des risques au sein du Groupe.

L'équipe BEI-REP a formulé plusieurs remarques concernant ces domaines, lesquelles ont été partagées avec le Comité de vérification puis communiquées aux parties prenantes internes du Groupe BEI, l'objectif attendu étant qu'elles suscitent des améliorations du processus ICAAP à l'avenir.

Comme la méthodologie BEI-REP est en cours d'élaboration, l'équipe BEI-REP n'a pas fourni d'évaluation quantitative ou d'avis sur les exigences de fonds propres du Groupe BEI dans l'analyse du processus ICAAP du Groupe.

Évaluation du modèle économique

Comme mentionné dans le rapport annuel du Comité de vérification l'année dernière, la poursuite de l'élaboration de la méthodologie d'évaluation du modèle économique (Business Model Assessment – BMA) dans le cadre du BEI-REP était envisagée pour 2021. L'équipe BEI-REP a ainsi procédé à une évaluation ciblée des risques liés au modèle économique auxquels est confrontée la Banque en s'appuyant sur la partie des orientations SREP de l'ABE consacrée à l'analyse du modèle d'entreprise. La méthodologie BEI-REP n'ayant pas encore été élaborée, l'évaluation du modèle économique a pris la forme d'un rapport de type document de travail/validation de concept et avait pour objectif d'évaluer la viabilité du modèle économique de la Banque et la durabilité de sa stratégie.

L'évaluation ciblée effectuée par l'équipe BEI-REP a porté sur différents thèmes relevant des sous-éléments suivants de l'évaluation du modèle économique : évaluation préliminaire, recensement des domaines visés en priorité pour l'évaluation du modèle économique, évaluation de l'environnement économique dans lequel évolue la Banque, analyse quantitative rétrospective de ses résultats financiers, et analyse qualitative de son modèle économique. L'évaluation a été réalisée parallèlement à l'élaboration de la méthodologie d'évaluation du modèle économique du BEI-REP et a été utilisée pour valider l'approche en tenant compte des spécificités de la BEI.

Le travail effectué par l'équipe BEI-REP en 2021 a permis d'établir les bases pour la réalisation d'une évaluation complète du modèle économique de la Banque dans le prochain cycle annuel du BEI-REP.

Projet relatif aux systèmes et données

En 2021, l'équipe BEI-REP, soutenue par des consultants externes, a entrepris un projet ayant principalement pour objet de : recenser et documenter la production d'exigences réglementaires en matière de déclaration et les capacités de la BEI dans ce domaine, analyser les lacunes et cartographier les sources de données conformément à l'ensemble des exigences de déclaration d'information prudentielle standardisée (FINREP/COREP/STE)⁶ et collecter des informations internes ou externes supplémentaires propres à la BEI et utiles pour le processus de surveillance qui ne sont pas couvertes par les modèles de publication d'information réglementaire et fournir des orientations sur les meilleures pratiques en matière de SREP.

Le résultat du projet pourra être utilisé dans la conception d'un futur cadre pour la publication d'informations qui viendra étayer l'évaluation BEI-REP en apportant des données pertinentes, fiables et de haute qualité. La configuration de ce cadre de publication d'informations reste à définir.

Évaluation REP « pilote » 2022

Les grands principes du BEI-REP sont exposés dans les Principes directeurs BEI-REP approuvés par le Conseil des gouverneurs en mars 2021. L'éventail des activités du BEI-REP a été précisé dans les Dispositions d'application BEI-REP et comporte quatre éléments fondamentaux : évaluation du modèle économique, évaluation de la gouvernance et de la gestion des risques, évaluation des risques pesant sur le capital et évaluation des risques de liquidité et de financement. En outre, avec l'accord du Comité de vérification, les activités du BEI-REP pourraient également inclure des examens approfondis spécifiques ou des analyses thématiques.

Comme prévu dans les Dispositions d'application BEI-REP, l'évaluation des risques de liquidité et de financement ainsi que de l'adéquation des ressources en matière de liquidité permettant de couvrir ces risques donne lieu à une surveillance particulière de la Banque centrale du Luxembourg (BCL), dans le contexte de l'accès de la BEI à l'Eurosystème. L'évaluation de la BCL servira de base au résultat du BEI-REP en ce qui concerne cet élément précis du BEI-REP. L'équipe BEI-REP procède toutefois à des contrôles de haut niveau supplémentaires afin de suivre l'évolution des principaux indicateurs de liquidité pour détecter tout changement important dans l'évolution du risque pesant sur la liquidité, ainsi que les risques transversaux ayant une incidence sur l'évaluation des autres éléments du REP.

L'évaluation REP « pilote » 2022 couvrira tout l'éventail des activités du REP avec pour objectif de donner une vue d'ensemble des risques et des vulnérabilités susceptibles d'affecter la couverture des coûts et la durabilité de la BEI. Cela signifie que chacun des quatre éléments du BEI-REP sera évalué et noté, en fonction des risques respectifs recensés, à partir des constatations. Le résultat de ces évaluations individuelles servira de base à l'évaluation BEI-REP globale, qui représente l'avis du Comité de vérification sur les risques, la viabilité et la durabilité de la BEI tant au niveau consolidé qu'au niveau individuel. Nonobstant ce qui précède, même si des notes et des mesures seront déjà recueillies dans le cycle pilote, l'évaluation BEI-REP devra être affinée à chaque itération du cycle. Il faudra plusieurs cycles pour parvenir à une vue d'ensemble précise de l'institution.

En outre, l'évaluation « pilote » constituera une validation du concept en mettant l'accent sur la mise en œuvre réussie du processus lui-même, et elle soutiendra l'affinement de la méthodologie BEI-REP,

⁶FINREP renvoie au cadre d'information financière et COREP au cadre cohérent pour les déclarations mis en place dans l'UE par l'Autorité bancaire européenne (ABE) à partir du règlement (UE) n° 575/2013 (règlement sur les exigences de fonds propres, CRR). STE correspond à l'« exercice à court terme » prévu par la BCE pour les établissements financiers importants de la zone euro, qui porte sur des données et informations concernant les mesures internes des risques et des bénéfices (y compris les processus ICAAP et ILAAP).

dont la version initiale devrait être disponible d'ici la fin du premier trimestre de 2022. C'est également pour cette raison que des analyses approfondies, qui nécessitent beaucoup de temps et d'efforts en dehors du processus BEI-REP courant, ne sont pas prévues pour 2022.

Meilleures pratiques bancaires

Le Comité de vérification reconnaît les progrès constants réalisés en ce qui concerne le cadre de conformité MPB⁷ de la Banque. Le Comité de vérification a passé en revue huit procédures d'évaluation de l'applicabilité et est satisfait du travail réalisé par l'équipe de veille MPB. Le Comité de vérification a également reçu les autoévaluations des services en matière de MPB, qui, dans l'ensemble, jugent la BEI « en conformité partielle », comme l'année dernière. Les perspectives en matière de conformité se sont à nouveau améliorées et sont plus favorables que l'année dernière.

Le rôle de supervision renforcé du Comité de vérification et le processus BEI-REP contribueront à la pleine application des meilleures pratiques bancaires à la BEI, ainsi qu'au processus de supervision et de vérification de la conformité avec les MPB. Ainsi, le Comité de vérification estime que la BEI deviendra une banque multilatérale de développement de premier plan dans l'application et le contrôle de la conformité avec les MPB et les réglementations bancaires en vigueur. Le Comité de vérification souligne l'importance de mettre en place une fonction à part entière de conformité réglementaire au sein de la BEI afin de contrôler la conformité avec les MPB et d'achever le Registre des règles en matière de MPB, qui recense les exigences réglementaires applicables à la BEI.

Le Comité de vérification constate que le Groupe a progressé dans la mise en œuvre des propositions relatives à la gouvernance (qui faisaient partie des décisions du Conseil d'administration en juillet 2018), qui comprend le déploiement du modèle des trois lignes de défense en matière de risques de crédit et de conformité. En 2021, la Banque a achevé la phase de conception du modèle des trois lignes de défense pour le crédit et la conformité, et le Comité de vérification attend avec impatience la mise en œuvre de ce projet.

La mise en œuvre opérationnelle de la fonction de GCRO ainsi que les nombreux changements apportés aux politiques et procédures du Groupe BEI devraient encore renforcer les processus de gestion des risques et de conformité au sein du Groupe et, plus particulièrement, améliorer la gouvernance et le fonctionnement de la fonction de gestion des risques au sein du FEI, ainsi que sa supervision par la direction. Dans le domaine des MPB, et comme indiqué l'année dernière, le Comité de vérification souligne l'importance de réduire les divergences entre l'approche de la BEI en la matière et les meilleures pratiques de marché appliquées par le FEI, un aspect qui doit également être pleinement intégré dans les processus opérationnels de la filiale.

Dans ses rapports précédents, le Comité de vérification a vivement encouragé la Banque à envisager l'adoption des mécanismes d'information prudentielle et financière COREP et FINREP, qui sont particulièrement pertinents dans le contexte du BEI-REP. À la suite de l'analyse effectuée par l'équipe BEI-REP (en rapport avec le projet FINREP/COREP), le Comité de vérification considère que cette publication d'informations réglementaires, même si elle est importante pour la Banque, n'est pas nécessaire à ce stade pour le travail de l'équipe BEI-REP.

Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les recommandations du Comité de vérification relatives à la finalisation d'une stratégie en matière d'apport de fonds propres, aux codes de conduite révisés des instances dirigeantes, à l'amélioration de la gestion du programme MPB et à la phase de conception du modèle des trois lignes de défense pour le risque de crédit et la conformité. Le Comité

⁷Le cadre de conformité MPB comprend quatre éléments : les Principes directeurs MPB, les procédures d'évaluation de l'applicabilité des MPB, le Registre MPB des exemptions et le Registre des règles en matière de MPB.

de vérification considère que l'application des normes IFRS à des fins d'information financière et réglementaire est un projet de moyen à long terme et que des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des étapes intermédiaires de cette recommandation du Comité de vérification. Comme l'année dernière, le Comité de vérification souligne que le projet de cadre de référence de la propension au risque à l'échelle du Groupe doit être mis en application et élargi à l'ensemble du Groupe BEI.

Recommandations

En ce qui concerne le processus BEI-REP, le Comité de vérification et l'équipe BEI-REP entendent accélérer la mise en œuvre du projet BEI-REP. Le Comité de vérification constate des progrès dans le renforcement de son rôle de supervision, avec la mise en œuvre opérationnelle du BEI-REP et l'élaboration des Dispositions d'application BEI-REP. Il reconnaît également les progrès accomplis dans l'élaboration de la méthodologie BEI-REP.

En ce qui concerne le Cadre de conformité MPB, le Comité de vérification se félicite de son niveau accru de maturité. Le Comité de vérification attend de nouvelles avancées quant à la mise en œuvre du modèle des trois lignes de défense et à la poursuite de la mise en place de la fonction de conformité réglementaire, ainsi qu'en ce qui concerne l'information financière et réglementaire sur la base des normes IFRS.

Luxembourg, le 16 juin 2022

Signé par :

**A. LINARTAS
CHAIRMAN**

CH. TRIANTOPOULOS

N. GRACIAS FERNANDES

P. KRIER

K. PLUTO

B. DEVILLON-COHEN

J. SUTHERLAND

V. IUGA

ANNEXE 1 – ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Mandat

En vertu des statuts de la Banque européenne d'investissement (BEI), le Comité de vérification est l'une des quatre instances dirigeantes de la BEI ; indépendant du Conseil d'administration, il rend directement compte au Conseil des gouverneurs.

En vertu des statuts et du règlement intérieur de la BEI, le Comité de vérification assume trois responsabilités principales :

- I. le contrôle des comptes de la BEI et du Groupe BEI⁸, pour lequel il s'appuie largement sur une collaboration avec l'auditeur externe ;
- II. la vérification annuelle de la régularité des opérations et de la tenue des livres de la Banque – eu égard notamment à la gestion et au suivi des risques – ainsi que le suivi des activités liées à l'environnement de contrôle interne, à la gestion des risques, à la conformité, à l'inspection générale et à l'audit interne ;
- III. la vérification de la conformité des activités de la Banque avec les meilleures pratiques bancaires.

Composition

À la fin de 2021, le Comité de vérification était composé de cinq membres et de trois observateurs.

En juin 2021, la présidence est passée de M. László Balogh à M. Audrius Linartas. La composition du Comité de vérification a changé : il compte désormais parmi ses membres Mme Katja Pluto. Le Comité de vérification a un nouveau code de conduite également publié sur le site web de la BEI.

Les membres et les observateurs du Comité de vérification sont nommés par le Conseil des gouverneurs ; ce sont des experts indépendants et des professionnels dotés de connaissances, savoir-faire et compétences dans les domaines de la finance, de l'activité bancaire, de la comptabilité, de la vérification des comptes, de la gestion des risques et de la surveillance bancaire, tant dans le secteur privé que public. Les curriculum vitae des membres du Comité de vérification et des observateurs sont disponibles sur le site web de la BEI.

Le Comité de vérification a établi une grille des compétences qui permet de vérifier si ses membres disposent des compétences importantes nécessaires pour l'exécution de la fonction du Comité de vérification.

⁸Les états financiers de la BEI établis selon les directives de l'UE comprennent, dans une version consolidée et non consolidée, le bilan au 31 décembre 2021, le compte de profits et pertes et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes d'accompagnement des états financiers, dont un résumé des principes comptables significatifs adoptés et d'autres informations explicatives. Les états financiers consolidés de la BEI établis selon les normes IFRS comportent le bilan consolidé au 31 décembre 2021, le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes d'accompagnement des états financiers consolidés, dont un résumé des principes comptables significatifs adoptés et d'autres informations explicatives.

Réunions et liens avec l'extérieur

En 2021, le Comité de vérification a tenu dix réunions ordinaires sur vingt jours ouvrables. Lors de ces réunions ordinaires, des discussions ont eu lieu avec des représentants des différents services de la Banque, notamment des membres du Comité de direction de la BEI, du Secrétariat général et de plusieurs directions ou départements (Gestion des risques, Gestion et restructuration des transactions, Audit interne, Inspection générale, Conformité, Contrôle financier, Opérations, Finances, Technologies de l'information, Juridique, Personnel), ainsi qu'avec les auditeurs externes du cabinet KPMG.

Le Comité de vérification a organisé cinq sessions d'information virtuelles extraordinaires afin d'aborder divers thèmes avec les services de la Banque, le Comité de direction et le Conseil d'administration et pour sa réunion annuelle avec la BCE (MSU).

En 2021, le Comité de vérification a également reçu des rapports concernant la disponibilité opérationnelle de la Banque, la situation des contrôles internes, les tests de résistance et la planification du capital. Il s'est en outre penché sur des sujets tels que la mise en place du Fonds de garantie européen, l'état d'avancement du BEI-REP, la mise en œuvre du Plan d'activité, la gestion des liquidités et des ressources empruntées, les documents prudentiels et les révisions du plan de l'Audit interne.

Le Comité de vérification s'est également réuni :

- trois fois avec le Collège des commissaires aux comptes du FEI, afin de discuter des questions communes en rapport avec les états financiers consolidés du Groupe BEI ou des politiques du Groupe, par exemple dans le domaine de la gestion des risques, de l'allocation de capital au sein du Groupe, de l'informatique et des résultats des audits internes du Groupe, et
- une fois avec le Comité de direction et le Conseil d'administration de la BEI, afin de discuter du rapport annuel du Comité de vérification.

Détail des responsabilités et activités du Comité de vérification durant l'année

Cette section se veut une synthèse des activités du Comité de vérification, classées conformément aux responsabilités statutaires de ce dernier, qui sont reprises ci-dessus.

Les principales observations et recommandations formulées par le Comité de vérification à la suite de ses activités, énumérées ci-dessous, sont présentées dans le rapport principal ci-dessus.

i. Contrôle des comptes de la BEI et du Groupe BEI

Responsabilités	Actions menées par le Comité de vérification
États financiers du Groupe BEI	
Examen des états financiers et d'autres informations financières par le Comité de vérification	<ul style="list-style-type: none">• Examen des états financiers consolidés et de chaque entité, ainsi que formulation de ses conclusions à cet égard, telles qu'elles figurent dans les déclarations du Comité de vérification au Conseil des gouverneurs ; ces conclusions accompagnent le rapport annuel du Groupe BEI.• Discussion concernant en particulier :<ul style="list-style-type: none">- les principes, processus et contrôles comptables appliqués à l'évaluation de la valeur des actifs de capital-investissement,- les principes comptables associés aux retraites appliqués dans le cadre des directives de l'UE.• Prise de connaissance de la décision de la direction de revoir la période d'amortissement des déficits actuariels cumulés de l'exercice précédent au titre des directives de l'UE et figurant dans les notes d'accompagnement des états financiers.• Rencontre avec le Contrôle financier (FC) lors de sept des dix réunions tenues par le Comité de vérification en 2021

<p>Relations avec l'auditeur externe</p>	<p>Rencontre avec l'auditeur externe, KPMG, lors de quatre des dix réunions tenues par le Comité de vérification en 2021. Entretiens privés avec KPMG sans la présence des services de la BEI à ces réunions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse et discussion de l'application de la méthodologie et de l'approche d'audit établies dans le plan de vérification annuel de KPMG, notamment s'agissant des domaines clés d'appréciation et d'estimation dans les états financiers. Les domaines d'intérêt spécifique pour le Comité de vérification comprennent l'évaluation de la valeur des actifs de capital-investissement, les principes comptables appliqués aux retraites dans le cadre des directives de l'UE, l'incidence du rapport de l'Audit interne concernant la gouvernance informatique sur l'approche d'audit de KPMG, la réforme en matière de taux interbancaires et les aspects liés au COVID. • Discussion concernant les exigences en matière d'audit communiquées par l'auditeur du Groupe à l'équipe d'audit de la composante, y compris le seuil de signification de la composante et l'identification des risques importants d'anomalies significatives dans les états financiers du Groupe. • Suivi de l'exécution du programme d'audit de KPMG dans le cadre de réunions régulières avec des membres chevronnés de l'équipe de vérification, notamment le partenaire principal de la mission de vérification. • Débat sur le format existant des opinions d'audit par rapport aux exigences s'appliquant à l'audit des banques réglementées de l'UE. • Discussion sur les résultats de la procédure d'audit, notamment en ce qui concerne les domaines prioritaires, les domaines clés d'appréciation et notamment ceux énumérés ci-dessus, ainsi que sur l'identification et le signalement des éléments clés de l'audit figurant dans le rapport d'audit indépendant de KPMG sur les états financiers de la Banque. • Recherche d'informations sur la nature de toute lacune importante relevée dans le contrôle interne au niveau de la composante, ainsi que sur toute autre question qui pourrait être pertinente pour l'audit du Groupe, les constatations, les conclusions et les opinions générales de l'auditeur de la composante. • Examen de la synthèse des écarts ajustés et non ajustés relevés lors de l'audit et débat à cet égard. • Prise de connaissance des rapports écrits qui lui ont régulièrement été soumis par l'auditeur externe concernant les différents stades du processus d'audit externe, précisant notamment la méthodologie et l'approche d'audit, les résultats des tests d'audit, les seuils de signification, les écarts relevés au cours de l'audit, les éléments marquants qui se dégagent du processus d'audit et des informations sur l'indépendance de l'auditeur, et débat à cet égard.
---	---

Relations avec l'auditeur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention de l'assurance de l'auditeur externe que la procédure d'audit s'était déroulée comme prévu et qu'elle avait bénéficié du plein soutien des services de la Banque. • Discussion sur les recommandations formulées par la direction de KPMG dans sa lettre à la Banque, ainsi que sur l'état de mise en œuvre des recommandations de l'année précédente.
Suivi de l'indépendance de l'auditeur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de connaissance et examen des différentes mesures de précaution adoptées par KPMG pour préserver son indépendance. • Obtention de la confirmation écrite de KPMG que les membres de l'équipe chargée de l'audit sont restés indépendants au regard des exigences réglementaires et professionnelles et que l'objectivité de ladite équipe, et de l'audit proprement dit, n'a pas été entravée. • Vérification que KPMG n'a pas fourni à la BEI d'autres services que ceux définis, et préalablement approuvés par le Comité de vérification, dans l'accord-cadre.
Mandat de l'auditeur externe	<ul style="list-style-type: none"> • Le mandat de KPMG en qualité d'auditeur externe arrive à échéance en 2025, après approbation par le Conseil des gouverneurs de la BEI des états financiers de la Banque au 31 décembre 2024. KPMG agit en qualité d'auditeur pour le Groupe BEI depuis 2009.

ii. Vérification de la régularité des opérations et de la tenue des livres de la BEI, en particulier eu égard à la gestion des risques et à l'environnement de contrôle interne

Responsabilités	Actions menées par le Comité de vérification
Audit interne	
Exécution de la fonction d'audit interne	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'Audit interne à l'occasion de neuf des dix réunions organisées en 2021. • Entretiens privés avec le responsable (ou les responsables faisant fonction) de l'Audit interne sans la présence des services de la BEI à ces réunions. • Examen des points les plus importants des rapports de l'Audit interne, notamment des recommandations et principales conclusions, et débat à cet égard. • Prise de connaissance de rapports trimestriels actualisés quant à l'état d'avancement de la réalisation des plans d'action approuvés (PAA) correspondants et suivi de la mise en œuvre de ces plans dans les délais voulus. • Analyse du projet de plan d'activité de l'Audit interne pour 2022, et formulation de commentaires à cet égard. • Débat sur l'adéquation des ressources de la fonction d'audit interne.

Cadre de contrôle interne	
Efficacité des systèmes de contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion à deux reprises en 2021 avec la division Contrôles internes et assertions de la direction Contrôle financier. • Examen du rapport de synthèse sur la mise en œuvre et l'administration du Cadre de contrôle interne, et débat à cet égard. • Prise de connaissance de rapports actualisés sur l'état d'avancement d'initiatives destinées à renforcer davantage le Cadre de contrôle interne.
Inspection générale	
Coordination avec l'Inspection générale	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'Inspection générale à l'occasion de trois des dix réunions organisées en 2021. • Constatation de l'état d'avancement des enquêtes en cours en matière de fraude et des plaintes reçues. • Débat et analyse concernant les résultats de diverses évaluations réalisées au cours de l'année ainsi que l'avancement de la mise en œuvre des recommandations connexes.
Conformité	
Coordination avec la direction de la conformité	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification a rencontré la fonction de conformité à l'occasion de cinq des dix réunions organisées. • Prise de connaissance de rapports actualisés réguliers sur l'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route de transition en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. • Débat sur le programme pour le respect des sanctions, l'état d'avancement et les perspectives, les principaux éléments de l'évaluation des risques de non-conformité et les résultats du programme de test et de suivi concernant les risques de non-conformité. Reconnaissance des principaux indicateurs du tableau de bord en matière de LBC-FT, dont l'avancement et l'achèvement du projet relatif à la connaissance de la clientèle (KYC).
Gestion des risques	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification s'est réuni avec la direction de la gestion des risques (RM) à l'occasion de l'ensemble de ses dix réunions ordinaires, et a organisé une session virtuelle spéciale pour proposer un séminaire sur la gestion des risques. • Le Comité de vérification a examiné les documents prudentiels de RM et les rapports réguliers sur les risques, notamment le rapport mensuel sur les risques couvrant le tableau de bord du Cadre de référence de la propension au risque et les principales mesures des risques de crédit, de marché et en matière de capital et de liquidité, ainsi que le rapport mensuel sur les risques opérationnels et le rapport d'information sur la gestion des risques du Groupe BEI.

<p>Gestion des risques au sein du Groupe BEI et fonction de responsable de la gestion des risques Groupe BEI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification a évalué la fonction de responsable de la gestion des risques Groupe BEI qui est devenue pleinement opérationnelle, et pour laquelle les dispositions et chartes pertinentes du Groupe ont été élaborées ou renforcées. Les Dispositions d'application pour la Charte de gestion du risque Groupe ont également été examinées par le Comité de vérification. • Le Comité de vérification a passé en revue les processus de gestion des risques du Groupe qui ont été encore renforcés par des documents prudentiels concernant le Groupe, tels que le Cadre de référence de la propension au risque du Groupe et un processus ICAAP à l'échelle du Groupe. • Les processus ICAAP et ILAAP de la Banque et d'autres documents prudentiels ont été examinés.
<p>Risques de crédit et de marché</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des incidences de la pandémie sur les portefeuilles de prêts et d'opérations d'apport de fonds propres et sur le provisionnement nécessaire. • Prise de connaissance de rapports actualisés sur le risque de change, le risque de liquidité intrajournalière et la collecte de ressources. • Discussion sur les rapports relatifs à la rentabilité par produit.
<p>Adéquation du capital, tests de résistance, liquidités et collecte de ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents suivants : document ICAAP pour la Banque et le Groupe, document ILAAP pour le Groupe, Cadre de référence de la propension au risque pour la Banque et le Groupe, clarifications concernant le futur Cadre de référence de la propension au risque du Groupe et mise en œuvre des indicateurs couvrant les risques non financiers, et également programme de tests de résistance du Groupe pour 2022, Plan de sauvetage et Plan de rétablissement des ratios de capital de la Banque, et Plan de secours en matière de collecte de ressources du Groupe. • Prise de connaissance de rapports actualisés sur la gestion du risque lié au modèle et sur l'inventaire des modèles. • Prise de connaissance des rapports réguliers relatifs aux liquidités et au financement de la Banque adressés à l'équipe de supervision de la BCL, ainsi que du rapport d'évaluation de la BCL.
<p>Gestion prudentielle – Suivi des réglementations et Programme prudentiel MPB</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de connaissance de rapports actualisés réguliers sur la surveillance réglementaire au sein de RM, ainsi que de rapports semestriels approfondis sur le Programme prudentiel MPB au sein de RM. • Prise de connaissance de rapports actualisés du Groupe de travail sur la mise en œuvre du modèle des trois lignes de défense au sein de la Banque et de comptes rendus réguliers sur l'état d'avancement de ce projet dans le domaine du risque de crédit. Les travaux du groupe de travail sont achevés puisqu'ils ont trait au risque de crédit et à la phase de conception du modèle des trois lignes de défense au sein de la Banque.
<p>Risques opérationnels et sécurité de l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réception et examen du rapport mensuel sur les risques opérationnels du Groupe BEI et d'une synthèse de la mise en place de la deuxième ligne de défense pour la sécurité de l'information.

Direction Gestion et restructuration des transactions	
	<ul style="list-style-type: none"> Six réunions ont eu lieu entre le Comité de vérification et la direction Gestion et restructuration des transactions (TMR).
Suivi et notification de la qualité des actifs	<ul style="list-style-type: none"> À la demande du Comité de vérification, TMR a produit un nouveau rapport, d'abord hebdomadaire puis mensuel, sur les incidences de la pandémie de COVID-19 sur le portefeuille ; examen de la méthodologie révisée de TMR concernant les signaux d'alerte précoce et les encours non productifs (EWS/NPE) et prise de connaissance régulière du rapport mensuel correspondant, ainsi que d'autres rapports réguliers de TMR.
Restructuration des opérations	<ul style="list-style-type: none"> Prise de connaissance du rapport annuel sur la restructuration et du rapport sur les opérations de quasi-fonds propres.
Finance	
	<ul style="list-style-type: none"> Six réunions ont eu lieu entre le Comité de vérification et la direction des finances.
Gestion des liquidités, de la collecte de ressources et de la trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> Prise de connaissance d'un bilan sur l'état de préparation de la Banque en vue de la mise en œuvre de la réforme internationale des taux d'intérêt de référence. Examen du rapport annuel sur les activités de collecte de ressources et de trésorerie. Examen du Plan de secours en matière de collecte de ressources du Groupe. Prise de connaissance de comptes rendus actualisés sur l'évolution des marchés et sur la gestion des liquidités et des levées de fonds de la Banque.

iii. Vérification du respect par la BEI des meilleures pratiques bancaires

Conformité de la BEI avec les meilleures pratiques bancaires	
Cadre des MPB : - Principes directeurs MPB - Registre MPB - Procédure d'évaluation de l'applicabilité des MPB Registre des règles en matière de MPB	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité de vérification a organisé quatre réunions avec le Secrétariat général concernant les procédures d'évaluation de l'applicabilité des MPB et a examiné huit de ces procédures sur divers sujets. Il a par ailleurs été informé du recentrage du programme MPB. Le Comité de vérification a aussi examiné, à cinq reprises, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses recommandations des années précédentes. Les versions ultérieures du Registre MPB ont été soumises au Comité de vérification pour consultation.

<p>Autoévaluations sur les MPB</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification a passé en revue les autoévaluations des services en matière de MPB. • En ce qui concerne le niveau global de conformité avec les MPB, sur la base des autoévaluations effectuées par les services en 2021, le Comité de direction, en accord avec ces derniers, a conclu que la BEI était « en conformité partielle » avec les MPB. Certaines exigences clés en matière de MPB nécessitent encore des efforts importants pour remédier aux lacunes existantes.
<p>Examen des documents de gestion prudentielle et du Programme prudentiel MPB</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification a examiné des documents de gestion prudentielle de la Banque tels que l'ICAAP, l'ILAAP, le Cadre de référence de la propension au risque, le Programme de tests de résistance, les plans de rétablissement des ratios de capital et de sauvetage et le Plan de secours en matière de collecte de ressources du Groupe lors de ses réunions avec RM. • Le Programme prudentiel MPB, qui relève de la compétence de la direction Gestion des risques, a continué de cibler, en 2021, principalement les projets hautement prioritaires.
<p>Groupe de travail sur les trois lignes de défense</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification a rencontré trois fois le groupe de travail sur les trois lignes de défense pour discuter des recommandations liées à la feuille de route pour la mise en œuvre du modèle des trois lignes de défense dans le cadre du processus d'instruction et d'approbation des prêts et du processus de surveillance de la conformité en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
<p>Réunions avec l'équipe BEI-REP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification a rencontré à chaque réunion l'équipe BEI-REP et a fourni des orientations sur les priorités et le développement stratégique du projet REP. • Accompagnement de l'équipe dans l'élaboration des Dispositions d'application BEI-REP ainsi que de la méthodologie BEI-REP, et en relation avec les autres projets.

ANNEXE 2 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS ÉMISES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES PAR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

	Recommandations 2018	Taux d'achèvement moyen T4 2021
1	Suivre de près la viabilité du modèle économique de la Banque, qui évolue et se diversifie, ainsi que les tendances en matière de marge, d'excédent net et de qualité des actifs en tant que facteurs contribuant à la viabilité de la Banque.	88 %
2	Réaliser une analyse stratégique de la rentabilité par produit et par mandat.	76 %
3	Développer plus avant la capacité d'analyse des facteurs de recettes et de dépenses ainsi que de la couverture des coûts afin de garantir une rentabilité adéquate par produit et par mandat et d'assurer la viabilité financière de la Banque.	100 %
4	Donner la priorité à l'alignement au sein du Groupe BEI en créant une véritable structure de groupe dans laquelle la société mère exerce une supervision effective du FEI et de toute autre filiale à venir, et qui comprend des fonctions de contrôle (deuxième et troisième lignes de défense) et d'appui du Groupe. En tout premier lieu, la BEI doit veiller à ce que le modèle des trois lignes de défense fonctionne dans la structure existante et garantir la supervision de la gestion des risques et la mise en place de fonctions de contrôle à l'échelle du Groupe. Le Comité de vérification recommande qu'en 2019, l'alignement du Groupe porte essentiellement sur la gestion des risques.	87 %
5	Garantir une approche coordonnée au sein du Groupe BEI en ce qui concerne les opérations d'apport de fonds propres et de quasi-fonds propres, une activité qui a gagné en importance ces dernières années. Cette approche doit viser à éviter un chevauchement des offres de produits entre la BEI et le FEI, et à garantir une délimitation claire des rôles et des responsabilités au sein du Groupe BEI.	100 %
6	Renforcer les capacités du Groupe BEI en matière de collecte et d'agrégation de toutes les données pertinentes sur les risques, améliorer l'établissement de rapports à l'échelle du Groupe et mettre en place un entrepôt de données commun, ainsi qu'établir des politiques en matière de TIC à l'échelle du Groupe ; investir dans des infrastructures informatiques adéquates, étant donné les risques opérationnels accrus que présentent les infrastructures du Groupe dans leur état actuel.	85 %
7	Étendre le Cadre de référence de la propension au risque de la BEI à l'ensemble du Groupe afin d'orienter le profil de risque de la BEI et du FEI au sein du Groupe, ainsi qu'élargir, à l'échelle du Groupe, le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP), le processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne (ILAAP), le dispositif de tests de résistance, les plans de rétablissement des ratios de liquidité et de capital et le plan de sauvetage.	68 %
8	Réagir aux observations formulées dans le rapport de l'Audit interne sur le processus d'instruction et d'approbation des prêts.	100 %
9	Achever l'examen du cahier des charges relatif aux fonctions de contrôle, ainsi que des rôles et des responsabilités au sein de chacune de ces fonctions et à l'échelle du Groupe BEI.	75 %
10	Veiller à ce que le Cadre de contrôle interne (CCI) soit développé plus avant afin qu'il soit suffisamment robuste, en intégrant et en renforçant les CCI au sein de chaque direction.	71 %
11	Garantir la clôture en temps voulu des procédures d'évaluation de l'applicabilité en suspens de l'Audit interne.	97 %
12	Améliorer la supervision et le contrôle dans les domaines de l'informatique, de la préparation à des menaces sur le plan de la cybersécurité et des risques opérationnels en raison des menaces opérationnelles accrues, et renforcer la cybersécurité au sein de la Banque et du Groupe BEI en adoptant des politiques et des stratégies à l'échelle du Groupe.	100 %
13	Achever la mise en place du cadre global de conformité MPB et le rendre pleinement opérationnel en mettant en œuvre les processus et procédures nécessaires au sein de la BEI et du Groupe BEI.	81 %

14	Comblent les lacunes restantes en matière de conformité avec les MPB applicables, notamment sur le plan de la mise en œuvre des recommandations de la BCL concernant l'intégration des systèmes et l'agrégation des données sur les risques, le test de résistance sur les liquidités et le document ILAAP, ainsi que l'adoption d'une approche de groupe pour la gestion des liquidités.	94 %
15	Améliorer la gestion du programme MPB en matière prudentielle et garantir sa mise en œuvre selon des ressources, un périmètre et un calendrier appropriés, y compris au sein d'IT, ainsi qu'une priorisation adéquate des initiatives en matière de conformité MPB de manière à anticiper et à gérer de façon proactive les modifications réglementaires à venir qui auront des incidences sur la BEI et le Groupe BEI.	100 %
16	Créer un entrepôt de données commun.	43 %
17	Développer la capacité de calculer les ratios prudentiels et d'analyser les résultats des tests de résistance selon les normes IFRS.	10 %
18	En ce qui concerne les meilleures pratiques de gouvernance et le déploiement intégral des trois lignes de défense à la Banque, achever l'examen des responsabilités des membres du Comité de direction et veiller à ce que leurs compétences, leurs connaissances et leur expérience collectives et individuelles respectent les exigences prévues par la législation de l'UE ; cet examen doit être achevé parallèlement à celui du cahier des charges relatif aux fonctions de contrôle.	80 %
19	Encourager une culture du risque saine au sein du Groupe BEI et veiller à ce qu'elle comprenne certaines caractéristiques, telles qu'un examen critique suffisant de la part de la deuxième ligne de défense, la responsabilité de rendre compte, l'« exemple venant d'en haut » et des mesures qui incitent le personnel à s'exprimer librement.	49 %
20	Réviser les codes de conduite respectifs du Comité de direction et du Conseil d'administration.	100 %
21	Garantir un rythme de recrutement approprié, efficace et efficient pour les deuxième et troisième lignes de défense à la Banque, de façon à leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs fonctions et de fournir un travail de grande qualité ; combler en priorité toute lacune en matière de recrutement au sein des fonctions de contrôle.	60 %
22	Remédier aux lacunes recensées dans les politiques de rémunération afin de favoriser une culture du risque saine au sein du Groupe BEI et veiller à ce que les pratiques de rémunération soient mieux équilibrées de façon à ce que le processus de détermination des objectifs ne repose pas uniquement sur les PIR fondés sur les volumes ; améliorer la gouvernance de la rémunération, la structure de la rémunération, l'évaluation des performances et les exigences de publication en matière de rémunération, conformément aux meilleures pratiques bancaires.	80 %
23	Veiller à ce que les constats formulés dans les rapports (concernant les prestations versées au personnel) de l'Audit interne et du groupe de travail sur la gestion inefficace et complexe des prestations versées au personnel soient traités et qu'ils débouchent sur l'élaboration d'un plan d'action à mettre en œuvre rapidement.	60 %

Rapport annuel au Conseil des gouverneurs concernant la facilité d'investissement pour l'exercice 2021

INTRODUCTION

En vertu des statuts et du règlement intérieur de la BEI, le Comité de vérification est chargé : i) de contrôler les comptes de la Banque européenne d'investissement (« la BEI » ou « la Banque ») et du Groupe BEI, ce pour quoi le Comité de vérification s'appuie largement sur une collaboration avec les auditeurs externes ; ii) de vérifier chaque année la régularité des opérations et de la tenue des livres de la Banque, notamment en ce qui concerne la gestion et le suivi des risques, et de suivre les activités liées à l'environnement de contrôle interne, la conformité et l'audit interne ; et iii) de vérifier la conformité des activités de la Banque avec les meilleures pratiques bancaires (MPB).

Le présent rapport annuel du Comité de vérification au Conseil des gouverneurs contient une synthèse des travaux du Comité consacrés spécifiquement à la Facilité d'investissement depuis la présentation du dernier rapport annuel. Dans sa déclaration annuelle, le Comité de vérification confirme que, pour autant qu'il puisse en juger, les états financiers établis pour la Facilité d'investissement conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne, donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats financiers et des flux de trésorerie de la Facilité d'investissement pour l'exercice clos à cette date (voir le point 3 pour de plus amples précisions).

EXAMEN DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La confirmation délivrée par le Comité de vérification repose largement sur les travaux d'audit externe effectués par KPMG, mais aussi sur le fait que la Facilité d'investissement s'appuie sur un certain nombre de fonctions assurées par la Banque, notamment la gestion des risques, la conformité, l'audit interne, l'activité de prêt, la gestion de la trésorerie et la communication financière. Le Comité de vérification s'assure d'une bonne compréhension des activités et des risques associés aux diverses évolutions en passant en revue les rapports soumis au Comité de direction et en s'entretenant avec les services de la BEI compétents pour la Facilité d'investissement.

1. Contacts avec la direction

Durant l'année écoulée, le Comité de vérification a reçu des informations actualisées et examiné des rapports sur la Facilité d'investissement, qui lui ont fourni des précisions sur les dernières évolutions et sur les orientations futures de la Facilité d'investissement ainsi que sur les activités de la Banque dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en général.

2. Auditeurs externes (KPMG)

Les auditeurs externes responsables de la vérification des états financiers de la Facilité d'investissement sont nommés par le Comité de vérification, auquel ils font directement rapport. Pour pouvoir s'appuyer sur les travaux effectués par les auditeurs externes (KPMG), le Comité de

vérification surveille leur activité comme il convient ; il a ainsi exigé des rapports oraux ou écrits, examiné les résultats fournis et mené des enquêtes complémentaires.

Le Comité de vérification a eu des échanges de vues avec les auditeurs externes tout au long de l'année afin de se tenir informé de l'avancement de la procédure d'audit, ainsi que des questions d'audit et de comptabilité. Il a rencontré KMPG dans le cadre d'une réunion de fin de mission d'audit avant de valider les divers états financiers. Le Comité de vérification a obtenu l'assurance que la procédure d'audit s'était déroulée comme prévu et qu'elle avait bénéficié du plein soutien des services de la Banque.

Le Comité de vérification évalue régulièrement l'indépendance des auditeurs externes, s'assurant notamment de l'absence de conflit d'intérêts.

3. Audit interne

Le département Audit interne (AI) est une fonction indépendante au sein de la BEI, qui rend compte, sur le plan statutaire, au président de la Banque et, sur le plan fonctionnel, au Comité de vérification. La cheffe de l'Audit interne peut s'adresser au Comité de vérification sans restriction et peut solliciter des entretiens privés.

Le Comité de vérification a rencontré la cheffe de l'Audit interne à l'occasion de neuf des dix réunions organisées en 2021. Le Comité a discuté de toutes les recommandations importantes émanant de l'Audit interne et des plans d'action approuvés. L'Audit interne de la BEI n'a réalisé aucun audit spécifique à la Facilité d'investissement pendant la période considérée.

4. Inspection générale

À la Banque, la fonction de supervision interne est placée sous la direction de l'Inspecteur général. L'Inspection générale (IG) comprend trois divisions, chargées respectivement des enquêtes sur les fraudes, de l'évaluation des opérations et du mécanisme de traitement des plaintes. L'Inspecteur général conserve un accès illimité au Comité de vérification et peut demander des sessions privées. Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité de vérification rencontre régulièrement l'Inspecteur général et examine les rapports et en particulier les dossiers en cours au sein de la division Enquêtes.

Le Comité de vérification a rencontré l'Inspecteur général à l'occasion de trois des dix réunions organisées en 2021. Le Comité de vérification a examiné et abordé avec l'Inspecteur général les affaires en cours qui relèvent de ses prérogatives et a été informé de tout acte répréhensible présumé et de toute enquête en cours concernant des projets de la Banque, y compris des opérations de la Facilité d'investissement, le cas échéant.

5. Cour des comptes européenne

Le Comité de vérification note que la Cour des comptes européenne n'a pas réalisé d'audit concernant la Facilité d'investissement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET DÉCLARATION ANNUELLE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification a examiné les états financiers 2021 de la Facilité d'investissement, établis conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne, et s'est entretenu avec les auditeurs externes, en présence des services de la Banque et en privé, afin d'avoir une bonne compréhension des procédures d'audit appliquées. À l'avenir, les opérations de la Facilité d'investissement devraient être regroupées au sein du nouvel Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI).

BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

En application de l'accord de gestion de la Facilité d'investissement, la Banque établit les états financiers de la Facilité d'investissement sur la base des normes comptables internationales du secteur public ou des normes comptables internationales (IAS), selon le cas. Le cadre comptable appliqué pour les états financiers de la Facilité d'investissement observe les normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les états financiers de la Facilité d'investissement comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état du résultat global, l'état des variations des ressources des donateurs, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes d'accompagnement des états financiers, dont un résumé des principes comptables significatifs adoptés et d'autres informations explicatives. Ils sont établis conformément au cadre comptable susmentionné.

CONCLUSION

En 2021, le Comité de vérification a recherché un juste équilibre en ce qui concerne l'orientation de ses travaux, les questions traitées et les moyens mis en œuvre pour obtenir les assurances nécessaires. Le Comité estime avoir été en mesure de réaliser les travaux relevant de sa mission statutaire dans des conditions normales et sans entraves. L'équipe de direction de la Facilité d'investissement au sein de la BEI lui a apporté son plein appui durant la période considérée.

À la lumière de ses travaux et des informations reçues (notamment l'avis des auditeurs externes sur les états financiers et une lettre de représentation du Comité de direction de la Banque), le Comité de vérification confirme que les états financiers de la Facilité d'investissement, lesquels comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état du résultat global, l'état des variations des ressources des donateurs et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables significatifs adoptés et d'autres informations explicatives, donnent une image correcte et fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses opérations financières et de ses flux de trésorerie pour l'exercice concerné, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

En foi de quoi le Comité de vérification a signé, à la date du 10 mars 2022, sa déclaration annuelle sur les états financiers 2021 de la Facilité d'investissement établis conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne. À cette même date, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé la soumission des états financiers de la Facilité d'investissement au Conseil des gouverneurs de la Banque.

Luxembourg, le 16 juin 2022

Signé par :

**A. LINARTAS
PRÉSIDENT**

CH. TRIANTOPOULOS

N. GRACIAS FERNANDES

P. KRIER

K. PLUTO

B. DEVILLON-COHEN

J. SUTHERLAND

V. IUGA

Réponse du Comité de direction aux rapports annuels du comité de vérification pour l'exercice 2021

MESSAGES CLÉS

- 1 Le Comité de direction prend note du rapport annuel pour l'exercice 2021 remis par le Comité de vérification et se réjouit de la poursuite de la coopération constructive avec le Comité de vérification, en particulier pour renforcer l'efficacité des systèmes de contrôle interne, la gestion des risques et l'administration interne, ainsi que pour instaurer le processus de surveillance et d'évaluation propre à la Banque européenne d'investissement (la « BEI » ou la « Banque »), ci-après dénommé le « BEI-REP ».
- 2 Tout comme celle qui l'avait précédée, 2021 a été une année jalonnée de défis inédits qui aura des répercussions durables sur la société, les systèmes de santé et l'économie mondiale. Depuis le début de la pandémie, le personnel de la BEI a principalement travaillé à distance, sa présence sur place reposant sur le volontariat. Les déplacements professionnels ont été limités aux seules activités essentielles. En dépit de ces circonstances difficiles, le Groupe BEI a continué de fonctionner et de tenir ses engagements, tout en allant de l'avant et en se développant, assurant la progression des multiples projets et programmes qui soutiennent ses activités de base. La réponse du Groupe BEI à la pandémie s'appuie en grande partie sur le Fonds de garantie paneuropéen (EGF). Créé en mai 2020, l'EGF vise à mobiliser jusqu'à 200 milliards d'EUR grâce à la mise à disposition de garanties représentant environ 24,4 milliards d'EUR fournies par 22 États membres de l'UE. Entièrement géré par la BEI et le Fonds européen d'investissement (FEI), l'EGF fournit au moins 65 % des fonds mobilisés en faveur des PME, jusqu'à 28 % pour les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises, et jusqu'à 7 % sous forme de quasi-fonds propres pour les entreprises innovantes freinées par la crise. Fin 2021, les investissements approuvés au titre de l'EGF avaient atteint 23,2 milliards d'EUR, l'équivalent d'environ 95 % des ressources disponibles, en un peu plus d'un an. Ils mobiliseront 174,4 milliards d'EUR de financements au total, rapprochant l'EGF de son objectif qui consiste à mobiliser jusqu'à 200 milliards d'EUR d'investissements.
- 3 La BEI a pris des mesures immédiates pour faire face à un nouvel événement tragique récent, à savoir l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. La BEI collabore avec l'Ukraine depuis 2007 dans le cadre de la Politique européenne de voisinage (PEV), du Partenariat oriental et d'autres accords bilatéraux de l'UE. Son action produit un impact fort sur le marché du travail, préservant les emplois existants et en créant de nouveaux. Immédiatement après l'invasion, la Banque a approuvé un soutien financier de 668 millions d'EUR destiné à aider les autorités ukrainiennes à répondre aux besoins financiers les plus urgents, comme l'achat de denrées alimentaires, de fournitures médicales et de carburant pour la population. Certains projets de la BEI portant sur des infrastructures en Ukraine seront réaffectés pour satisfaire les besoins immédiats en matière de reconstruction et d'investissement. Des experts de la BEI évaluent actuellement les besoins des pays voisins de l'Ukraine et au sein de l'UE qui accueillent des réfugiés venus d'Ukraine, afin de trouver des solutions permettant de mettre à la disposition de ces pays et régions une assistance financière et technique d'urgence. Par l'intermédiaire de l'Institut BEI, et en partenariat avec des organisations internationales, un don de 2,5 millions d'EUR destiné à l'aide humanitaire a été effectué. Il servira à fournir de la nourriture, de l'eau et des médicaments ainsi qu'à assurer la protection et la prise en charge post-traumatique des personnes touchées par le conflit. La Banque suivra strictement l'ensemble des règles découlant des nouvelles sanctions imposées par l'UE et les États-Unis en réponse aux actions menées par la Russie et le Bélarus contre l'Ukraine.

- 4 En novembre 2020, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat (FdRBC), un programme ambitieux qui vise à renforcer le soutien du Groupe BEI au pacte vert pour l'Europe et à contribuer à accélérer la transition du continent vers la neutralité carbone d'ici 2050. Dans le cadre de la FdRBC, le Groupe BEI s'efforce d'atteindre un double objectif : i) accélérer le passage à une économie sobre en carbone, résiliente face aux changements climatiques et durable sur le plan environnemental, grâce à l'investissement et à la mobilisation d'importants volumes de « financements verts » ; et ii) aligner, à l'avenir, toutes les activités de financement sur les principes et les objectifs de l'accord de Paris. Le dispositif renforcé institué par la FdRBC est déjà applicable à toutes les opérations de la BEI signées depuis le 1er janvier 2021. De futurs travaux seront structurés autour de dix nouveaux plans d'action, conçus de manière à constituer un outil de planification interne destiné à garantir des progrès dans tous les domaines.
- 5 Le 7 mars 2022, le Groupe BEI et la Commission européenne ont signé l'accord de garantie sur lequel repose le programme InvestEU. Ce mandat nouvellement signé permettra de mettre à disposition quelque 26 milliards d'EUR de garanties provenant du budget de l'UE, dans le but de mobiliser au final au moins 372 milliards d'EUR d'investissements. Les projets bénéficiaires porteront sur des infrastructures durables, la recherche, l'innovation et la transition numérique, les petites et moyennes entreprises, l'investissement social et les compétences. BEI Monde, la nouvelle branche spécialisée dans le développement de la BEI, déploiera des opérations dans les pays du voisinage, en Afrique subsaharienne, en Asie et dans la région du Pacifique, dans les Amériques et les Caraïbes, par la mise en œuvre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale : l'IVCDI – Europe dans le monde. Ce nouvel instrument soutiendra en particulier les pays qui ont le plus besoin de relever des défis en matière de développement à long terme et contribuera à la réalisation des engagements et objectifs internationaux de l'Union.
- 6 Le Comité de direction suit de près l'évolution de la rentabilité du Groupe BEI, ainsi que celle des tendances suivies par les recettes et les coûts. À l'échelle du Groupe BEI, la viabilité financière est assurée dans le cadre du cycle de planification du capital du Groupe et pilotée sur la base des outils et documents y afférents.
- 7 En ce qui concerne l'alignement au sein du Groupe, le Comité de direction s'engage clairement à continuer d'améliorer le cadre organisationnel du Groupe BEI, afin d'assurer une supervision efficace par la BEI, en tant qu'entité mère, du FEI et de toute éventuelle nouvelle filiale, une mise en œuvre cohérente de toutes les politiques, procédures et documents du Groupe BEI, ainsi que le respect des normes pertinentes du Groupe BEI par toutes ses entités. Concernant la supervision à l'échelle du Groupe, le Comité de direction prend acte des conclusions des rapports de l'Audit interne sur le FEI. Des mesures correctives sont en cours au FEI et leur mise en œuvre en temps voulu fait l'objet d'un contrôle étroit de la Banque, en tant qu'entité mère du Groupe.
- 8 En 2022, le Comité de direction soutiendra la poursuite de l'élaboration du cadre de référence de la propension au risque du Groupe BEI, en vue de refléter les évolutions du climat des affaires, des opérations du Groupe BEI et du cadre réglementaire. Pour les risques financiers, de nouveaux indicateurs sont en cours d'élaboration afin d'évaluer la vulnérabilité du portefeuille du Groupe BEI aux risques climatiques et environnementaux. Les indicateurs relatifs au risque de taux d'intérêt du cadre de référence de la propension au risque seront considérablement affinés, tandis que de nouvelles limites pour les indicateurs relatifs au risque de liquidité seront proposées au Conseil d'administration. La Banque met au point une classification à l'échelle du Groupe BEI des risques non financiers afin d'améliorer l'alignement sur les meilleures pratiques bancaires (MPB) et la couverture des risques à un niveau plus granulaire. Un ensemble affiné d'indicateurs de risques non financiers permettra de prendre en considération les catégories de la nouvelle classification et de mettre en évidence, de manière plus transparente, des éléments potentiellement préoccupants relevant de domaines de risques existants ou nouveaux, notamment de nature climatique ou environnementale.

- 9 Le Conseil d'administration de la BEI a approuvé en mai 2021 la stratégie en matière d'ambition numérique pour la période 2021-2025 ainsi que le plan de mise en œuvre correspondant, la Feuille de route numérique. Pour que le Groupe BEI soit en mesure de concrétiser globalement sa stratégie, il convient d'accorder la priorité à deux conditions préalables au début de la mise en œuvre de la feuille de route : i) des fondations numériques, notamment une gouvernance et une organisation numériques appropriées, et ii) une approche progressive appliquée au financement et à la constitution des effectifs. La première phase de mobilisation concernant le processus de transformation numérique du Groupe BEI a été engagée en 2021. Elle prévoit la création du Bureau de la transformation numérique, le recrutement d'un chef du numérique à l'échelle du Groupe, ainsi que les premières étapes de transformation du premier groupe de chaînes de valeur (Prêts, Opérations financières et Personnel), dont trois projets pilotes visant à examiner, optimiser, rationaliser et numériser les processus et les documents. Des feuilles de route précisant clairement les résultats à atteindre pour ce premier groupe seront approuvées d'ici au troisième trimestre de 2022. La campagne pour le recrutement du chef du numérique à l'échelle du Groupe a commencé en 2021 et est sur le point de se terminer. En 2021, la BEI n'a cessé de renforcer la sécurité informatique et de l'information au sein du Groupe BEI. Elle a notamment revu à la hausse les ressources dédiées, pris des mesures techniques pour renforcer la cyberrésilience de la Banque, perfectionné la gouvernance, notamment en améliorant continuellement le cadre stratégique, en consolidant les contrôles et en renforçant la culture en matière de risques avec la mise en place d'un programme de sensibilisation à la sécurité. Le Comité de direction reconnaît toutefois que des efforts supplémentaires sont nécessaires notamment pour accroître la cyberrésilience et les capacités de récupération, renforcer l'approche du Groupe BEI pour la gestion des risques liés à la cybersécurité, améliorer encore la culture de prévention des cyberrisques et s'adapter à l'évolution attendue de l'environnement réglementaire.
- 10 La Banque gère sa stratégie, sa planification des activités et son évaluation des risques sur la base de ses comptes individuels et consolidés (à l'échelle du Groupe) établis conformément aux directives comptables de l'UE. En matière d'information financière, la BEI publie des états financiers statutaires semestriels et annuels selon les directives comptables de l'UE ainsi que des états financiers consolidés selon les directives comptables de l'UE et les normes internationales d'information financière (IFRS). Par conséquent, un changement de base comptable affecterait fondamentalement la manière dont la stratégie et la planification des activités sont définies, gérées, suivies et communiquées. Dans ce contexte, le Comité de direction se félicite que le Comité de vérification convienne que le passage à une information financière selon le référentiel IFRS devrait constituer un objectif de moyen terme.
- 11 Le Comité de direction se félicite également de la reconnaissance par le Comité de vérification du fait que le Cadre des MPB a atteint un stade de maturité notable. À l'échelle du Groupe BEI, le Comité de direction estime qu'il y a lieu d'étudier et de mettre en œuvre de nouvelles synergies en vue de faire converger les MPB appliquées par la BEI et les meilleures pratiques du marché (MPM) adoptées par la FEI. Cette convergence s'appuiera probablement sur le degré de maturité atteint et les processus mis en place au titre des MPB de la BEI.
- 12 La Banque continuera d'assurer le suivi et les comptes rendus concernant, d'une part, les projets visant à donner suite aux recommandations du Comité de vérification et à les mettre en œuvre et, d'autre part, les activités dont le but est de renforcer davantage la dimension de Groupe BEI. Le Comité de direction examine régulièrement les comptes rendus ainsi établis, ce qui encourage une mise en œuvre en temps voulu. Un certain nombre de recommandations du Comité de vérification des années précédentes ont déjà été clôturées et la tendance générale de la mise en œuvre de celles encore ouvertes est neutre ou positive. Ainsi, les évolutions récentes concernant un projet (BCBS 239), dont l'état d'avancement apparaît comme négatif sur les deux feuilles de route, devraient avoir une incidence positive sur sa tendance de mise en œuvre. À l'avenir, le suivi et les comptes rendus se focaliseront sur les recommandations elles-mêmes et devront probablement être adaptés une fois que le cadre BEI-REP aura été pleinement mis en œuvre, à la

suite de la conclusion de leur première évaluation. Sur la base du mécanisme structuré mis au point pour faciliter la conception, la planification, la responsabilité et la répartition des tâches concernant certains projets à l'échelle de la Banque ou du Groupe, la Banque peut étudier des moyens d'améliorer la planification des ressources et la hiérarchisation des projets en fonction de leur importance.

RÉPONSE AUX PRINCIPALES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

1. Modèle économique et viabilité

Modèle économique et viabilité

- 13 La structure de coûts de la BEI subit les incidences dues à sa double nature, qui associe les caractéristiques d'un organe de l'UE et celles d'une institution financière. En tant qu'entité de l'UE, la BEI soutient la mise en œuvre des priorités stratégiques de l'UE dans ses activités à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE. La BEI est aussi un partenaire stratégique de la Commission européenne (CE) pour la mise en œuvre des mandats de l'UE. Ce rôle comporte des obligations spécifiques en ce qui concerne les procédures d'audit préalable, de conformité, d'information et de suivi. En sa qualité d'institution financière, la BEI adhère aux MPB qui lui sont applicables et son modèle économique repose sur la solidité de sa cote de crédit.
- 14 En 2021, la mise en œuvre des activités a continué de subir le contrecoup d'un environnement opérationnel difficile et la demande de financements de la BEI est restée limitée dans un contexte de forte liquidité des marchés. Les objectifs fixés dans le Plan d'activité (sur ressources propres) ont été révisés en cours d'année, afin d'ajuster les mesures d'incitation pour la mise en œuvre des activités. Dans l'ensemble, la Banque a livré un résultat solide et les signatures ont terminé l'année sur une note forte, avec notamment les opérations sur ressources de tiers signées dans le cadre de l'EGF qui ont atteint un volume considérable. À l'avenir, le Groupe BEI se recentrera sur la lutte contre les déficits d'investissement structurels à l'appui des priorités stratégiques de l'UE. Il souhaite aussi se montrer encore plus ambitieux dans les domaines clés que sont le climat et le développement, l'innovation, la transition numérique et la cohésion, et placer l'accent sur l'impact. Outre les engagements sur ressources et risques propres du Groupe BEI dans des domaines prioritaires, la mise en œuvre des mandats de l'UE au titre du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2021-2027 demeurera un élément clé du Plan d'activité pour les années à venir.
- 15 La BEI continuera d'adapter le mode d'exécution des activités afin d'accompagner l'évolution structurelle de la demande du marché. Des améliorations de l'éventail de produits de la BEI sont envisagées. Elles varieront en fonction des secteurs et des types de contreparties concernés et poursuivront la réorientation vers le financement du secteur privé, des opérations plus complexes et de plus petite taille et une offre de services de conseil ciblée. Le déploiement de nouveaux produits exigera de la BEI qu'elle adapte sa culture, ses procédures et ses outils. La stratégie de la BEI qui prévoit une transition progressive vers des activités à plus haut risque a aussi une incidence sur sa structure de coûts, car certaines caractéristiques de ce type d'activités (nouvelles contreparties, nouveaux secteurs, opérations plus petites et plus complexes) entraînent des hausses des coûts de montage et de suivi des opérations. En parallèle, l'activité de la BEI est continuellement soumise à des exigences élevées en matière de réglementation et de gouvernance, conformément aux MPB et aux attentes des parties prenantes, qui déterminent davantage la structure de coûts de la Banque.

- 16 L'évolution progressive vers une plus grande prise de risque demeure compatible avec le maintien de la viabilité financière du Groupe BEI à l'avenir. Alors que les activités à plus haut risque au titre des mandats ont pesé sur la capacité de la Banque à générer des recettes au cours des dernières années, les activités à plus haut risque en risques propres présentent une rentabilité plus élevée et confèrent une plus grande autonomie stratégique à la Banque. La BEI est une organisation sans but lucratif qui a l'obligation de rester financièrement autonome. La nécessité de couvrir les coûts et de conserver des réserves adéquates fait partie de son modèle de stabilité financière. En vue d'atténuer la tendance à la baisse des recettes et à la hausse des coûts, la Banque poursuivra la gestion active de ses coûts et s'efforcera d'optimiser davantage ses recettes, y compris en adaptant son éventail de produits et d'activités et en standardisant et en rationalisant davantage ses procédures.
- 17 La BEI suivra de près l'évolution des tendances des recettes et des coûts. Après la mise en place d'un système de compte rendu régulier de la rentabilité par ligne de produits en 2019, la Banque a continué, en 2021, à affiner la méthodologie et à mettre au point les fonctionnalités liées au suivi de la rentabilité. Dans sa forme actuelle, ce cadre est pleinement aligné sur le Plan de gestion du capital, le Plan d'activité et le cadre de référence de la propension au risque du Groupe BEI pour ce qui est de la granularité. Il présente une nature globale, prenant en considération l'ensemble de la structure des recettes et des coûts de la Banque et pouvant être entièrement rapproché du compte de profits et pertes de celle-ci selon les directives comptables de l'UE. En outre, le rapport a été enrichi de sections « Special Focus » qui abordent un sujet d'intérêt particulier pour la période spécifique prise en compte. Le rapport « Rentabilité par ligne de produits » est publié tous les trimestres et présenté régulièrement au Comité de vérification. Des parties importantes de ce rapport ont également été intégrées dans le rapport mensuel sur les risques du Groupe BEI. Des évolutions supplémentaires liées au cadre de suivi de la rentabilité sont prévues en 2022, notamment l'exploration de possibilités pour une extension du champ d'application au Groupe BEI.
- 18 Enfin, à la suite de toutes les évolutions mentionnées ci-dessus, la Banque a clôturé la recommandation du Comité de vérification de l'année précédente l'incitant à poursuivre le développement de la capacité d'analyse des facteurs de recettes et de dépenses ainsi que de la couverture des coûts afin de garantir une rentabilité adéquate par produit et par mandat et d'assurer la viabilité financière de la Banque.

Qualité de crédit

- 19 En dépit du contexte général d'incertitude, la qualité de crédit du portefeuille de prêts de la Banque reste appropriée. La tendance à l'avenir dépendra de l'évolution de la pandémie de COVID-19, de la disparition progressive des mesures de soutien adoptées et de l'incidence que cela aura sur les principaux portefeuilles et les secteurs plus vulnérables. En outre, même si les répercussions finales sont difficiles à quantifier à ce stade, l'évolution du conflit entre l'Ukraine et la Fédération de Russie fait l'objet d'un suivi attentif afin de déterminer les éventuelles conséquences directes et indirectes sur le portefeuille de la BEI, y compris l'effet des sanctions et de la volatilité des marchés de l'énergie et des matières premières, susceptibles, dans certains cas, d'accentuer les retombées dues à la pandémie de COVID-19. Les dépréciations pour pertes potentielles touchant le portefeuille de prêts de la BEI introduites en mai 2020 afin de tenir compte des effets de la pandémie ont été entièrement reprises à partir du 21 juin en raison de la mise à jour des notations internes à la suite du cycle de notation annuel, de la progression d'examen financiers individuels et de la réduction des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.
- 20 Dans le cadre de sa réponse aux effets économiques de la pandémie de COVID-19, la BEI a mis à la disposition de ses clients, jusqu'en juin 2021 et dans certaines circonstances, diverses mesures de soutien parmi lesquelles i) l'assouplissement temporaire (y compris par renonciation) des

clauses financières et autres clauses clés, ii) le rééchelonnement des flux de trésorerie par le réaménagement des échéances ou la suspension des obligations de remboursement, et iii) d'autres possibilités complémentaires comme la signature de nouveaux contrats, l'accélération des décaissements et l'augmentation des montants prêtés. La BEI a évalué les demandes à bénéficier de ces mesures au cas par cas, dans les limites de certaines conditions précises. Ces mesures étaient destinées aux clients qui souffraient temporairement des conséquences économiques de la crise sanitaire, mais ne connaissaient pas de difficultés financières ou problèmes de solvabilité structurels et qui étaient considérés comme en activité au moment de l'octroi de la mesure. Dans le contexte des mesures nationales, européennes et internationales prises en réponse à la pandémie de COVID-19, le Groupe BEI a mis en œuvre des mesures et des programmes de soutien supplémentaires (comme le Fonds de garantie paneuropéen).

Adéquation du capital et planification

- 21 Conformément à la Politique de viabilité du capital du Groupe BEI, la Banque a commencé à élaborer son Plan de gestion du capital du Groupe BEI lors du processus 2020 de planification de l'activité. Ce Plan vise à affecter efficacement le capital disponible aux nouvelles activités, afin de permettre au Groupe BEI de remplir sa mission de soutien aux objectifs et aux priorités stratégiques de l'UE. Le Plan de gestion du capital du Groupe BEI garantit une exécution durable des activités de la BEI, dans les limites existantes de la propension au risque et du capital disponible, préservant ainsi la grande qualité de crédit de la Banque. Applicable à chaque entité du Groupe, la Politique de viabilité du capital du Groupe BEI fait en sorte que la planification de l'activité du Groupe BEI et de ses entités soit viable et compatible avec les limites du cadre de référence de la propension au risque du Groupe BEI.
- 22 La planification du capital du Groupe BEI comprend également une estimation de l'évolution possible des indicateurs de risque du cadre de référence de la propension au risque dans une situation de tensions. En vue de l'exercice de planification de l'activité et du capital pour 2022 du Groupe BEI, deux scénarios (de référence et de ralentissement) ont été élaborés dans le cadre du test de résistance macroéconomique (MEST) et pleinement intégrés lors du processus de planification. Dans un contexte d'incertitude persistante, le Groupe BEI a choisi de fonder sa planification du capital sur le scénario de ralentissement conformément au principe de prudence, afin d'intégrer les risques de dégradation de ses indicateurs du capital associés aux conditions macroéconomiques défavorables et aux effets potentiellement négatifs de la poursuite de la crise sanitaire sur son portefeuille. En outre, les seuils du cadre de référence de la propension au risque pour les indicateurs du capital sont calibrés en fonction de scénarios de crise et de sensibilités spécifiques. Cette approche garantit au Groupe une assise financière qui devrait rester solide et dans le plein respect des exigences applicables en matière de MPB, y compris dans un contexte difficile.
- 23 En outre, la planification du capital du Groupe BEI inclut les effets, connus ou pouvant raisonnablement être attendus, de la modification de la réglementation applicable à la BEI, ainsi que les effets de l'évolution probable des calculs du capital découlant de la clôture de projets MPB, si tant est que l'on puisse faire une estimation fiable de ces effets. Les projections de capital effectuées dans le cadre de la planification de l'activité et du capital incluent l'excédent net projeté sur un horizon de planification long. Malgré le contexte difficile dû aux taux d'intérêt négatifs, la production interne de capital du Groupe BEI est suffisante pour assurer la viabilité du programme d'activités sur l'horizon de planification long.
- 24 Nouvelle amélioration apportée au processus de planification du capital du Groupe BEI, le Plan de gestion du capital du Groupe BEI pour 2022 (approuvé dans le cadre du Plan d'activité 2022 du Groupe BEI) prévoit aussi une affectation de capital explicitement destinée aux opérations sur risques propres du FEI et aux opérations en dehors de l'UE. L'incidence des nouvelles activités sur le capital du Groupe BEI (c'est-à-dire sur une base consolidée) est ainsi pleinement prise en

compte. Le Plan d'activité et le Plan de gestion du capital du Groupe BEI harmonisent les processus de planification de la BEI et du FEI et regroupent les plans d'activité de la BEI et du FEI en un seul, garantissant ainsi la cohérence et permettant au Conseil d'administration de la BEI d'assurer la supervision de la planification d'activités du FEI.

Cadre de référence de la propension au risque du Groupe et inclusion des risques non financiers (y compris le risque climatique)

- 25 En juin 2021, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé la première politique du Groupe BEI relative au cadre de référence de la propension au risque, qui intègre le FEI et offre une perspective exhaustive et globale des risques de l'ensemble des entités du Groupe BEI. Le FEI conserve son propre cadre de référence de la propension au risque, qui est aligné sur celui du Groupe. Cela lui permet de gérer son profil de risque dans les limites attribuées par le Groupe, tout en jouissant d'une autonomie pour la mise au point d'indicateurs de risque spécifiques à son modèle d'activité et le suivi de ses indicateurs statutaires. En outre, le Conseil d'administration a approuvé et adopté une nouvelle déclaration du Groupe BEI relative à la propension au risque, qui prend en considération les risques liés au climat et à l'environnement et inclut des déclarations spécifiques concernant les risques non financiers.
- 26 La Banque continue d'élaborer et d'améliorer le cadre de référence de la propension au risque à l'échelle du Groupe BEI, afin de tenir compte de l'évolution du climat des affaires, des opérations du Groupe BEI et du cadre réglementaire. Pour les risques financiers, de nouveaux indicateurs sont en cours d'élaboration afin d'évaluer la vulnérabilité du portefeuille du Groupe BEI aux risques climatiques et environnementaux. Les indicateurs du cadre de référence de la propension au risque relatifs au risque de taux d'intérêt seront considérablement affinés, tandis que de nouvelles limites pour les indicateurs relatifs au risque de liquidité, désormais étayées par une méthodologie, seront proposées au Conseil d'administration. En outre, la Banque met au point une classification à l'échelle du Groupe BEI des risques non financiers afin d'améliorer l'alignement sur les MPB et la couverture des risques à un niveau plus granulaire. Un ensemble affiné d'indicateurs de risques non financiers permettra de prendre en considération les catégories de la nouvelle classification et de mettre en évidence, de manière plus transparente, des éléments potentiellement préoccupants relevant de domaines de risques existants ou nouveaux, notamment de nature climatique ou environnementale.
- 27 D'autres améliorations sont également prévues en ce qui concerne les principaux indicateurs de risques non financiers du cadre de référence de la propension au risque. En 2020, des risques non financiers ont été intégrés au cadre de référence de la propension au risque et déclarés au moyen de principaux indicateurs de risques « synthétiques ». Ceux-ci rendent compte de quatre catégories de risques non financiers (de conduite et de conformité, opérationnels, d'informatique et de réputation) et résultent de l'agrégation de plusieurs principaux indicateurs de risques sous-jacents en vue d'obtenir des indicateurs de risques uniques. Les principaux indicateurs de risques synthétiques sont inclus dans le tableau de bord du cadre de référence de la propension au risque et déclarés trimestriellement dans le rapport sur les risques du Groupe BEI. Le projet « EIB Group RAF 3.0 – NFR » (Risques non financiers - cadre de référence de la propension au risque du Groupe BEI 3.0) permet actuellement à la BEI de réviser ses méthodes dans le cadre d'une initiative globale visant : à établir une classification à l'échelle du Groupe des risques non financiers, sur la base de l'approche ORX (Operational Riskdata eXchange Association), leader sur le marché ; à améliorer les principaux indicateurs de risques non financiers existants et la méthodologie d'agrégation y afférente ; et à mettre au point des indicateurs qui rendent compte de la dimension de Groupe BEI (d'ici la fin de 2023). Les risques non financiers ont été inclus dans les rapports sur le cadre de référence de la propension au risque durant l'année 2020. Depuis le troisième trimestre de 2020, ceux-ci sont complétés par un rapport trimestriel aux instances dirigeantes de la Banque sur les indicateurs de risques spécifiques du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

(BC-FT), sous la forme du tableau de bord BC-FT du Groupe BEI. En 2022, la Banque continuera de renforcer la gestion des risques non financiers conformément à la nouvelle organisation de la fonction de responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe, en mettant l'accent sur la mise au point d'une classification à l'échelle de la Banque des risques non financiers, des principaux indicateurs de risques et des rapports y afférents, ainsi que sur la clarification des rôles et responsabilités concernant tous les risques non financiers par rapport au modèle des trois lignes de défense.

- 28 Dans le cadre de l'examen et de l'amélioration en cours du cadre de référence de la propension au risque, la déclaration du Groupe BEI relative à la propension au risque sera également revue afin de l'aligner davantage sur les MPB applicables et de l'élargir en y incluant spécifiquement les risques climatiques et environnementaux. À cela s'ajoutera une extension progressive de la couverture des modèles liés au climat pour les risques physiques et transitionnels aux nouvelles opérations et aux encours de trésorerie, en plus des portefeuilles de prêts et de participations existants, conformément aux exigences applicables à titre de MPB et à la disponibilité des données.

Résilience opérationnelle

- 29 La première politique à l'échelle du Groupe BEI relative aux risques opérationnels a été approuvée en mai 2021 et des efforts ultérieurs visant à renforcer le cadre de gestion des risques opérationnels du Groupe BEI prévoient : i) des travaux dans le cadre du projet relatif au cadre de référence de la propension au risque du Groupe BEI ; ii) l'élaboration d'un rapport sur les risques opérationnels à l'échelle du Groupe BEI, établi en relation avec les MPB ; iii) des améliorations du modèle de calcul des fonds propres pour risques opérationnels, ainsi que de la base de données recensant les pertes ; et iv) la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques opérationnels assurables.
- 30 En 2022, les travaux (à l'exclusion des volets relevant du projet relatif au cadre de référence de la propension au risque du Groupe BEI), se concentreront sur le renforcement des procédures opérationnelles, la préparation de la mise en œuvre d'un logiciel GRC (Gouvernance, Risque et Conformité), la mise au point d'outils prospectifs et préventifs, tels que le contrôle a posteriori et l'analyse de scénarios, ainsi que sur la clôture des conclusions de l'Audit interne, en prenant en considération les synergies possibles entre la gestion des risques opérationnels et les travaux portant sur le Cadre de contrôle interne (CCI).

2. Alignement du Groupe

Supervision du Groupe et fonctions à l'échelle du Groupe

- 31 La BEI a commencé à renforcer les fonctions à l'échelle du Groupe il y a déjà quelques années. La fonction de chef de la gestion des risques Groupe a été la première à être créée. Elle a été suivie par la création d'une fonction de chef du numérique Groupe BEI, pour laquelle le recrutement est en cours. Il est envisagé de créer d'autres fonctions à l'échelle du Groupe BEI à court terme, tout en renforçant le cadre de supervision et d'organisation du Groupe BEI, afin d'assurer une mise en œuvre cohérente des politiques, procédures et documents du Groupe BEI par l'ensemble des entités du Groupe BEI et de faire respecter dans toutes les entités du Groupe BEI les normes applicables du Groupe BEI.
- 32 Dans le cadre du renforcement de la supervision des risques à l'échelle du Groupe dans le domaine de la gestion des risques et de la conformité, le Comité du Conseil d'administration chargé de la politique de risque et le groupe de travail chargé de la fiscalité et de la conformité sont de plus en plus souvent amenés à discuter de sujets à l'ordre du jour – et à se prononcer sur des politiques – qui intéressent l'ensemble du Groupe BEI. L'Organe de pilotage des risques à l'échelle du Groupe

a en outre été créé en 2021. Il est présidé par le chef de la gestion des risques Groupe et composé de représentants des fonctions Risques et Conformité de la BEI et du FEI, ainsi que de représentants d'autres fonctions de la deuxième ligne de défense, afin de superviser tous les risques à l'échelle du Groupe et de servir de forum de discussion pour les documents relatifs aux risques à l'échelle du Groupe. L'Organe de pilotage se réunit à intervalles réguliers pour discuter des sujets, documents et axes de travail relatifs aux risques à l'échelle du Groupe.

- 33 Enfin, concernant la supervision à l'échelle du Groupe, le Comité de direction prend acte des conclusions des rapports de l'Audit interne sur le FEI. Des mesures correctives sont en cours au FEI, et leur mise en œuvre en temps voulu fait l'objet d'un contrôle étroit de la Banque, en tant qu'entité mère du Groupe.

Chef de la gestion des risques Groupe, Charte de gestion des risques Groupe et ses dispositions d'application

- 34 Les travaux en cours sur les fonctions liées aux risques et à la conformité à l'échelle du Groupe se poursuivent afin de dégager des synergies et des possibilités d'alignement du Groupe. La création de la fonction de chef de la gestion des risques Groupe, le renforcement de l'alignement des activités d'audit interne entre la Banque et le FEI, et les travaux en cours sur le renforcement de la conformité du Groupe ces dernières années sont des exemples de projets déjà mis en place. Nommé en septembre 2020, le chef de la gestion des risques Groupe est chargé de superviser les risques financiers et non financiers du Groupe BEI et assume également des responsabilités en matière de conformité, tout en préservant l'autonomie nécessaire de la fonction de conformité conformément aux MPB. La direction Risques et conformité Groupe BEI, créée en 2021 à l'issue de la réorganisation des fonctions Risques et Conformité, est chargée de la gestion des risques financiers et non financiers ayant trait aux activités du Groupe BEI.
- 35 Conformément aux MPB telles qu'établies dans la Charte de gestion des risques Groupe (la « Charte GRG »), la BEI, en tant qu'entité mère, est chargée de la supervision des risques à l'échelle du Groupe. Dans la mesure requise à des fins de consolidation en application des MPB, la BEI établit et supervise les politiques et procédures de gestion des risques, les limites de risque et les contrôles des risques liés au Groupe, proportionnellement au cadre statutaire et aux activités de chaque entité du Groupe.
- 36 En 2021, la Banque a poursuivi la mise en œuvre de la Charte GRG dans sa version révisée à l'échelle du Groupe BEI, en codifiant, conjointement avec le FEI, un ensemble de dispositions d'application. Conformément à ces dispositions d'application (approuvées par le Comité de direction et le directeur général du FEI), le FEI fait rapport à la BEI sur les questions liées aux risques Groupe par l'intermédiaire du chef de la gestion des risques Groupe. Le chef de la gestion des risques Groupe a également un accès direct au directeur général du FEI et à son adjoint. De plus, en 2021, le chef de la gestion des risques Groupe a participé pour la première fois aux réunions du Conseil d'administration du FEI et formulé des avis qui ont été intégrés dans les documents du FEI pertinents du point de vue des risques Groupe (comme le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne – ICAAP – du FEI et le processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne – ILAAP – du FEI). En complément des dispositions d'application, des travaux sont en cours en 2022 pour que les fonctions de la direction Risques et conformité Groupe BEI puissent avoir accès aux systèmes et bases de données correspondants du FEI. Enfin, le FEI a mis à jour sa Charte de gestion des risques pour donner suite aux conclusions de l'Audit interne et tenir compte de l'alignement du Groupe dans les domaines de la gestion des risques et de la conformité.

Plan de mise en œuvre de l’alignement du Groupe

- 37 Le plan de mise en œuvre de l’alignement du Groupe (Group Alignment Implementation Plan, GAIP) a été officiellement lancé dans le contexte de l’augmentation du capital du FEI, à la suite d’une décision du Conseil d’administration de la BEI. À fin 2021, 40 % des projets avaient déjà été clôturés. Les projets toujours en cours portent en grande majorité sur la gestion des risques, le contrôle interne, la consolidation financière ou le renforcement du Collège des commissaires aux comptes du FEI.
- 38 Dans le domaine de la gestion des risques, les projets du Programme MPB en matière prudentielle intéressant l’échelle du Groupe sont incorporés dans le GAIP, afin que la cohérence soit assurée entre le GAIP et le Programme MPB en matière prudentielle et que ces projets demeurent des priorités à l’échelle du Groupe. Dans le domaine de la conformité, les éléments du programme de travail sur la conformité pour 2021 qui se rapportent au Groupe BEI ont été intégrés dans le GAIP et avaient pour objectifs :
- la révision des politiques et lignes directrices du Groupe en matière de LCB-FT (Politique LCB-FT du Groupe BEI approuvée en juillet 2021), de conflits d’intérêts (en cours), d’abus de marché (Politique du Groupe BEI en matière d’abus de marché approuvée en juillet 2021) et de signalement ;
 - la poursuite de l’élaboration de l’approche du Groupe pour l’évaluation des risques de non-conformité et le tableau de bord BC-FT du Groupe ;
 - l’élaboration et la mise en œuvre des indicateurs de risques non financiers du cadre de référence de la propension au risque du Groupe, l’accent étant mis sur les risques de BC-FT et sur la déclaration relative à la propension au risque correspondante.
- 39 Depuis l’approbation de la Politique du Groupe BEI en matière d’abus de marché, des progrès importants ont été réalisés en vue de déployer les procédures de mise en œuvre des politiques et de renforcer les contrôles permettant de lutter contre les abus de marché, y compris ceux liés aux transactions personnelles. Dans le même temps, une révision exhaustive des lignes directrices du Groupe BEI en matière de conflits d’intérêts a été entamée, dans le but de renforcer davantage le cadre et les contrôles institutionnels en matière de conflits d’intérêts d’ici la mi-2022. En 2022, la fonction de conformité s’emploiera également à améliorer encore l’environnement de contrôle pour la gestion des risques en matière d’abus de marché. Parmi les autres éléments du programme de travail sur la conformité pour 2022 qui se rapportent au Groupe figurent la mise en œuvre, en 2022 et 2023, d’une solution de gestion du cycle de vie client à l’échelle du Groupe (« OMEGA ») et l’harmonisation à l’échelle du Groupe du partage d’informations, des méthodologies et des processus sous-jacents.

Norme BCBS 239 et entrepôt de données du Groupe

- 40 Le Groupe BEI est résolu à appliquer les meilleures pratiques bancaires conformément au cadre des MPB de la BEI. Dans cette perspective, la mise en conformité avec les principes de la norme 239 du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS 239), tels qu’ils sont mis en œuvre dans l’UE, est notamment prévue. Au premier trimestre de 2021, la deuxième des trois vagues du programme pluriannuel BCBS 239 a été lancée : il s’agit de poursuivre le déploiement du modèle opérationnel cible, le perfectionnement des mesures relatives à la gouvernance des données et à la notification des risques et d’améliorer sensiblement le degré de maturité concernant la norme BCBS 239 pour d’autres principaux indicateurs de risque du cadre de référence de la propension au risque. Le périmètre de la deuxième vague en cours comprend également des mesures d’amélioration visant à mener à bien les plans d’action de l’Audit interne. Étant donné les contraintes en matière de ressources observées du côté du FEI, certains éléments livrables prévus dans la deuxième vague ont été reprogrammés pour des vagues ultérieures du projet. Une série

de mesures d'atténuation a été approuvée par le Comité de direction et le directeur général du FEI et est en cours de mise en œuvre afin de remédier aux contraintes en matière de capacité et d'assurer la réalisation dans les délais prévus du programme BCBS 239. La mise en œuvre du programme pluriannuel devrait aboutir à une « conformité globale » avec les principes BCBS 239 ainsi qu'à la mise en place d'un entrepôt de données et d'une plateforme de notification communs pour le Groupe BEI d'ici à 2024.

Mise en œuvre du modèle des trois lignes de défense pour l'instruction et l'approbation des prêts

- 41 La phase de conception du programme de mise en œuvre des trois lignes de défense pour le crédit est achevée pour l'ensemble des mesures sous-jacentes, à l'exception des enveloppes de crédit pour les clients présentant un profil de risque faible. Avant que de nouvelles discussions puissent se tenir à ce sujet, les débats au sein du Conseil d'administration concernant les délégations en matière de prêts du Conseil d'administration au Comité de direction devront avoir abouti (avant la fin 2022 selon le calendrier prévu). Parallèlement aux efforts consentis pour clôturer la phase de conception, la phase de mise en œuvre est en cours et sa réalisation est clairement jalonnée. Un état détaillé de l'avancement du programme a été soumis au Comité de vérification en décembre 2021. Un nouveau point de situation est prévu d'ici à la fin 2022.

Feuille de route de la transition : renforcer le modèle des trois lignes de défense (pour la LBC-FT)

- 42 La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme demeure une priorité pour le Groupe BEI. Les fonctions de contrôle interne et les systèmes de gestion des risques du Groupe BEI s'inscrivent dans le cadre du modèle des trois lignes de défense. Néanmoins, des travaux supplémentaires devront être menés en vue d'un alignement complet sur les MPB dans le domaine de la LBC-FT, en renforçant la capacité de la première ligne de défense à identifier, évaluer, atténuer, surveiller et notifier les risques, tout en recentrant les activités de la deuxième ligne sur les politiques, procédures et processus connexes, les cas plus complexes et les vérifications de contrôle. La fonction de conformité de la BEI, de concert avec les services concernés, a établi une feuille de route de la transition qui a été approuvée par le Comité de direction en 2020. Cette feuille de route a pour ambition de renforcer le rôle de la première ligne de défense dans le domaine de la LBC-FT et de permettre à la fonction de conformité de la BEI de se concentrer sur ses responsabilités de deuxième ligne de défense. En 2021, les principaux axes d'intervention de la feuille de route de la transition concernaient la révision des documents relatifs au cadre LBC-FT, de nouvelles améliorations apportées à l'évaluation des risques de non-conformité et au programme de suivi de la conformité, ainsi qu'aux rapports aux instances dirigeantes, la modification des procédures de la Banque (notamment concernant la connaissance des clients – KYC – et les personnes politiquement exposées – PEP), la délimitation des rôles et des responsabilités entre les première et deuxième lignes de défense, ainsi que l'amélioration de la qualité des données.
- 43 En 2022, l'accent sera mis sur l'amélioration des services informatiques, la mise en œuvre de responsabilités nouvelles et accrues par la première ligne de défense et la poursuite du renforcement du rôle de deuxième ligne de la fonction de conformité, ainsi que sur la réduction de l'arriéré concernant la vérification périodique des informations relatives à la connaissance des clients. En particulier, le projet OMEGA visant à promouvoir un nouveau système numérique de gestion du cycle de vie client jouera un rôle essentiel pour permettre à la première ligne de défense de s'acquitter effectivement de ses tâches nouvelles ou renforcées.

Cadre de contrôle interne

- 44 En 2021, plusieurs améliorations méthodologiques ont été apportées en vue de renforcer la supervision du cadre de contrôle interne (CCI) et d'accroître le degré de préparation pour le BEI-REP prévu. Ces améliorations portent notamment sur i) la migration à l'échelle de la Banque des données relatives aux processus, aux risques et aux contrôles dans la base de données ICAT et ii) la définition des nouvelles caractéristiques de notification de l'application du CCI (dont la mise en œuvre est prévue en 2022/2023). Il s'agit d'une étape importante dans la transformation numérique de la Banque en vue de son alignement sur les meilleures pratiques en matière de supervision et de suivi des risques. L'application devrait également constituer un élément fondamental de la mise en œuvre d'un processus cohérent de révision du CCI à l'échelle du Groupe. Des progrès ont également été réalisés dans la structuration des données du CCI par transaction et par processus transversal. Le déploiement des tests d'efficacité opérationnelle du contrôle s'est poursuivi et est devenu une pratique récurrente cruciale pour que les déclarations donnent des assurances solides concernant l'efficacité du contrôle. De surcroît, le rapprochement opéré entre l'équipe chargée de l'approbation des nouveaux produits et l'équipe du CCI a permis de détecter dès le départ les incidences sur le contrôle interne de l'adoption de nouveaux produits. Enfin, le programme annuel de formation de sensibilisation au CCI à l'échelle de la Banque pour les nouvelles recrues comme pour le personnel en place a également contribué à renforcer la culture en matière de risques et de contrôle en 2021.
- 45 En 2022, les défis qui ont une incidence sur le CCI de la BEI seront réexaminés en tenant compte notamment des attentes relevées de la CE en matière de déclaration d'assurance de gestion et de synthèse des audits et des contrôles. À l'origine limitées aux mandats relevant de l'accord-cadre financier et administratif (ACFA), ces obligations d'information concernent désormais les nouveaux mandats. Il convient de tenir compte de leur incidence sur les ressources. Des changements sont également attendus en ce qui concerne l'élaboration d'une politique de contrôle interne à l'échelle du Groupe et l'harmonisation des pratiques de révision du CCI.

3. Information financière

Exigences réglementaires en matière de déclaration comprenant les principaux indicateurs de risque pour le capital et les résultats des tests de résistance selon les normes IFRS

- 46 La Banque gère sa stratégie, sa planification des activités et son évaluation des risques sur la base de ses comptes individuels et consolidés (c'est-à-dire à l'échelle du Groupe) établis conformément aux directives comptables de l'UE. En matière d'information financière, la BEI publie des états financiers statutaires semestriels et annuels selon les directives comptables de l'UE ainsi que des états financiers consolidés selon les directives comptables de l'UE et les normes IFRS. Par conséquent, le cadre de gestion du capital du Groupe BEI, dont le cadre de référence de la propension au risque pour le Groupe BEI, le dispositif de tests de résistance à l'échelle du Groupe BEI, le processus ICAAP du Groupe BEI et le cadre de notification des risques à l'échelle du Groupe BEI, sont fondés sur les directives comptables de l'UE. Un changement de base comptable affecterait par conséquent fondamentalement la manière dont la stratégie et la planification des activités du Groupe BEI sont définies, gérées, suivies et communiquées. Dans ce contexte, la Banque se félicite que le Comité de vérification convienne que le passage à une information financière selon le référentiel IFRS constitue un objectif de moyen terme.
- 47 La Banque reconnaît que le calcul et la notification des indicateurs de risque selon les normes IFRS renforceraient la comparabilité avec le secteur financier. Le Comité de direction examinera donc attentivement le bilan coût/avantages de l'adoption du référentiel IFRS pour les principales normes comptables de la Banque et les calculs de risque correspondants, en prenant dûment en considération les objectifs stratégiques de la Banque. En outre, comme indiqué dans la section sur la norme BCBS 239, la Banque reste déterminée à continuer d'améliorer l'intégration de ses

données et de ses systèmes à l'échelle du Groupe, en alignant ses structures de données et sa taxinomie sur celles du secteur bancaire et en développant davantage ses capacités de notification.

Défis posés par l'évaluation des actifs de capital-investissement

48 Dans le contexte des états financiers annuels audités de l'exercice 2021, la BEI et le FEI ont amélioré les processus appliqués à l'évaluation des investissements en fonds propres, notamment en ce qui concerne l'examen d'événements ultérieurs. En particulier, des processus et contrôles spécifiques ont été mis en place pour déterminer si un changement important du résultat de l'évaluation avait eu lieu entre la valeur nette d'inventaire (VNI) au troisième trimestre et la VNI non auditée au quatrième trimestre. Les services de la BEI et du FEI poursuivront la mise au point des processus et contrôles afférents en étroite concertation avec les auditeurs externes de la Banque.

4. Technologies de l'information et de la communication à l'échelle du Groupe

Vers une stratégie informatique à l'échelle du Groupe

49 Sur la base de l'évaluation de la maturité numérique du Groupe BEI, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé en mai 2021 la stratégie Ambition numérique pour la période 2021-2025 ainsi que le plan de mise en œuvre correspondant, la Feuille de route numérique. Pour que le Groupe BEI soit en mesure de concrétiser globalement sa stratégie, il convient d'accorder la priorité à deux conditions préalables au début de la mise en œuvre de la feuille de route : i) des fondations numériques, notamment une gouvernance et une organisation numériques appropriées, et ii) une approche progressive appliquée au financement et à la constitution des effectifs. Afin d'entreprendre la transformation numérique du Groupe BEI, une phase de mobilisation tant pour le Bureau de la transformation numérique que pour le premier groupe de chaînes de valeur (Prêts, Opérations financières et Personnel) a été engagée. L'objectif est de s'appuyer sur les équipes opérationnelles et du Bureau de la transformation numérique et d'établir les fondations de la nouvelle organisation numérique pour être pleinement préparé à un nouveau modèle de mise en œuvre. La phase de mobilisation pour la chaîne de valeur Prêts s'est achevée en février 2022. En attendant que les postes vacants soient pourvus, le Bureau de la transformation numérique s'est attelé à ses tâches principales à l'aide de ses ressources actuelles. Les travaux concernant les chaînes de valeur Opérations financières et Personnel sont toujours en cours.

50 En ce qui concerne la phase de mobilisation du Bureau de la transformation numérique, le chef du numérique Groupe BEI aura un rôle de chef de file pour le pilotage de la stratégie. La BEI recrute actuellement un chef du numérique Groupe BEI (la campagne a commencé en décembre 2021) pour définir et mettre en œuvre une vision ainsi qu'une stratégie globale pour la gestion des services informatiques et de données du Groupe BEI et piloter la transformation numérique du Groupe BEI et l'innovation en matière de procédés. La campagne de recrutement est en voie d'achèvement, et une proposition devrait être soumise au début du deuxième trimestre de 2022. Dans l'organisation actuelle de la Banque, le chef du numérique Groupe BEI n'est pas encore au niveau d'un directeur général, mais cette option peut être envisagée à un stade ultérieur, une fois que la fonction aura fait la preuve de son efficacité et de sa capacité à atteindre les objectifs à l'échelle du Groupe. Il convient de noter que certains postes clés d'une importance cruciale pour mener à bien la transformation numérique à l'échelle du Groupe BEI sont vacants dans l'attente

de la nomination du chef du numérique Groupe BEI. Ainsi, le chef du numérique Groupe BEI participera directement à la sélection de ces principaux cadres de l'équipe.

- 51 L'objectif des phases de mobilisation est d'engager les premières étapes de la transformation de chaque chaîne de valeur, l'une à la suite de l'autre. Pour le premier groupe de chaînes de valeur, cela recouvre les tâches suivantes :
- la mise en place d'équipes multidisciplinaires de mise en œuvre, de groupes de travail et du Bureau de la transformation numérique de la BEI ;
 - le réexamen des priorités au sein du portefeuille de projets et la définition d'un jeu de principaux indicateurs de résultat (PIR) quantitatifs et qualitatifs pour le suivi ;
 - l'affinement de la Stratégie en matière d'ambition numérique et la dotation budgétaire au niveau des chaînes de valeur (processus) ;
 - la mise en place d'une veille de marché visant à repérer les tendances et solutions en matière d'innovation pour les processus susmentionnés ;
 - la définition d'un plan de communication et de gestion concernant le changement culturel.
- 52 Dans le contexte des chaînes de valeur, la BEI lancera trois programmes pilotes (le troisième doit encore être validé par le comité de pilotage de la transformation en avril) en vue de rationaliser les processus et d'accélérer l'innovation :
- I. le programme Lending Pilot (Prêts) met l'accent sur l'examen et l'optimisation du ou des processus de base concernant l'activité de prêt de bout en bout, tout en soutenant l'innovation pour une solution cible moderne d'octroi de prêt. Il comprendra une vérification par la preuve du marché pour analyser les autres solutions disponibles sur le marché et leur utilisation, parallèlement au développement de la chaîne de valeur. Il définira l'architecture cible pour l'activité de prêt et la feuille de route pour une mise en œuvre d'ici à la fin du troisième trimestre de 2022 ;
 - II. le programme Personnel Pilot met l'accent sur la rationalisation et la transformation numérique du processus de recrutement parallèlement au développement d'une architecture cible pour les systèmes de Personnel. Leur feuille de route sera fournie d'ici au troisième trimestre de 2022 ;
 - III. le programme Decision-making Pilot (Processus de décision) est axé sur le tableau de bord numérique pour les instances dirigeantes. SG mènera un projet pilote, en vue de la rationalisation des documents soumis aux instances dirigeantes, de l'ordre du jour au procès-verbal de réunion en passant par le protocole d'action élaboré lors des réunions en direct.
- 53 Il est toujours prévu de mettre en œuvre, vers la fin de 2022, en fonction du budget et des ressources disponibles, les chaînes de valeur suivantes (conformément à ce qui a été annoncé au Conseil d'administration en mai 2021) : Gestion des risques et exigences réglementaires en matière de déclaration, gestion des contreparties et conformité, échange d'informations et processus de décision, contrôle financier et passation des marchés, et services centraux pour couvrir les activités transversales. Comme pour le programme Lending, la phase de mobilisation pour chacune des chaînes de valeur énumérées ci-dessus produira l'architecture cible et la feuille de route révisée pour la mise en œuvre. Les feuilles de route feront toutes l'objet d'un réexamen annuel, du fait que les chaînes de valeur servent d'outils pour la nouvelle gestion de la demande axée sur les activités, en tenant compte des priorités du Groupe BEI ainsi que du budget et des ressources disponibles. En attendant le lancement des futures chaînes de valeur, les équipes du Bureau de la transformation numérique travaillent avec leurs contreparties à la mise en œuvre des feuilles de route existantes qui ont été définies précédemment.

Cybersécurité

- 54 La BEI n'a cessé de renforcer la position des services de sécurité informatique et de l'information du Groupe BEI, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et du passage à une

culture de travail hybride. En particulier, le Groupe BEI a revu à la hausse les ressources consacrées à la sécurité informatique et de l'information, pris des mesures techniques pour renforcer la cyberrésilience de la Banque, perfectionné la gouvernance, notamment au moyen d'améliorations continues apportées au cadre stratégique, renforcé les contrôles et consolidé la culture en matière de risques en réalisant un programme de sensibilisation à la sécurité.

- 55 En 2021, le Groupe BEI a accompli des progrès importants dans la mise en œuvre du dispositif « TIBER-EU » (Threat Intelligence Based Ethical Red Teaming), le cadre européen de tests pour un cyberpiratage éthique fondé sur les renseignements sur les menaces, qui a vocation à gérer les activités de cyberrésilience ; il a mené à bien les démarches obligatoires de certification de la conformité concernant les systèmes SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications) et TARGET2 (système de transferts express automatisés transeuropéens à règlement brut en temps réel) et mis en place un nouvel outil de prévention du hameçonnage et des fuites d'informations et de classification de l'information . En outre, l'authentification multifactorielle (AMF) et les journaux sont en place, de même que le réseau privé virtuel (RVP) interne avec les bureaux extérieurs du Groupe BEI et la ligne de commutation multiprotocole par étiquette spécifique à la BEI. Les copies de données sauvegardées sont stockées dans un environnement protégé dans la chambre forte numérique, pour se prémunir en particulier contre les attaques par rançongiciels. La vérification des courriels entrants est également assurée par des filtres ainsi que par des filtres de contenu. Aux fins du suivi en matière de sécurité, les systèmes Darktrace et Splunk, ainsi que le centre opérationnel de sécurité (SOC) sont tous en place. En outre, Bitlocker est activé sur tous les équipements du Groupe BEI et un cryptage est utilisé. En cas de vol d'un équipement, le disque dur est sécurisé par cryptographie avec Bitlocker.
- 56 Une première et une deuxième lignes de défense uniques pour la BEI et le FEI pour ce qui concerne la sécurité informatique et de l'information seront étudiées dans le cadre du plan d'action en matière de gestion des risques du FEI. Au quatrième trimestre de 2021, le plan d'intervention en cas d'incident lié à la cybersécurité a fait l'objet d'une séance de travail organisée avec le sous-groupe du Comité de vérification chargé des services informatiques ; en outre, ledit plan a été présenté au Comité du Conseil d'administration chargé de la politique de risque fin 2021. De surcroît, le Comité de direction est tenu informé chaque mois des événements en matière de cybersécurité dans le monde et des tableaux de bord trimestriels spécifiques sont soumis au Comité de vérification pour l'informer des questions relatives au plan d'intervention en cas d'incident lié à la cybersécurité.
- 57 Le Comité de direction reconnaît toutefois que des efforts supplémentaires sont requis pour accroître les capacités de cyberrésilience et de récupération, renforcer l'approche du Groupe BEI pour la gestion des risques liés à la cybersécurité, améliorer encore la culture de prévention des cyberrisques et s'adapter à l'évolution attendue de l'environnement réglementaire. Les efforts porteront sur ces domaines et, plus particulièrement, sur l'amélioration de la détection des menaces, du suivi de la sécurité et de la gestion des incidents ainsi que sur les tests de récupération de données et les mesures de prévention des fuites d'informations.

5. Processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI (BEI-REP) et meilleures pratiques bancaires (MPB)

Processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI – Appui du Comité de direction et des services à la mise en œuvre

- 58 En 2021, les deux premiers niveaux du cadre BEI-REP ont été adoptés. En mars 2021, le Conseil des gouverneurs de la BEI a approuvé les Principes directeurs BEI-REP qui énoncent les principes généraux, règles et dispositions concernant la gouvernance, la structure organisationnelle et le fonctionnement du BEI-REP. Conformément à ces principes, le Comité de vérification a adopté les

Dispositions d'application BEI-REP en décembre 2021, après approbation du Conseil d'administration. Ces dispositions établissent des modalités organisationnelles en vue de garantir le respect de la procédure, et couvrent notamment, sans s'y limiter, la spécification des rôles et responsabilités de l'équipe BEI-REP, son accès aux informations et aux services de la Banque, la chaîne hiérarchique et les procédures de documentation et d'enregistrement des constatations, ainsi que les procédures d'approbation et de communication de celles-ci. En 2022, le Comité de vérification adoptera la méthodologie BEI-REP. Dans toutes les procédures connexes, le Comité de direction et les services de la BEI apporteront au Comité de vérification l'appui nécessaire.

- 59 En 2021, les services de la Banque ont contribué à l'évaluation ciblée des risques liés au modèle économique auxquels est confrontée la Banque, évaluation qui a été menée par l'équipe BEI-REP. Ils ont notamment fourni à l'équipe BEI-REP des informations (principalement dans le contexte de l'analyse quantitative rétrospective des résultats financiers) et tenu des sessions d'information concernant des thématiques spécifiques. En 2021, en outre, la fonction de gestion des risques a soutenu l'équipe BEI-REP dans le cadre de son analyse du processus ICAAP pour 2020. Les observations formulées à l'issue de l'analyse de ce processus ont été prises en compte et ont éclairé le programme d'activité ICAAP du Groupe BEI en vue d'une amélioration ciblée du cadre à un horizon à deux ans.
- 60 En 2022 aura lieu l'évaluation pilote BEI-REP et les services ont déjà commencé à apporter leur contribution à ce titre. Le Comité de direction, la Secrétaire générale et les services en général veilleront à l'intégration harmonieuse de ces travaux dans la culture et les processus dans leur ensemble du Groupe BEI.

Recommandations de la Banque centrale du Luxembourg (BCL)

- 61 À fin décembre 2021, un total de 33 recommandations de la BCL étaient clôturées, tandis que trois restaient en suspens. La première des recommandations en suspens concerne la soumission du document ILAAP annuel à la BCL avant l'échéance réglementaire du 30 avril de chaque année. La Banque devrait être en mesure de se conformer à cette exigence à partir de 2022. Les deux autres recommandations en suspens portent d'une part sur la mise en place de systèmes intégrés et l'agrégation des données sur les risques (à laquelle la Banque donne suite dans son projet BCBS 239) et, d'autre part, sur l'amélioration des modalités et procédures de test relatives à la banque correspondante (qui devrait être clôturée en 2022).
- 62 En 2021, indépendamment des recommandations de la BCL, la Banque a, dans le cadre des efforts qu'elle n'a cessé de déployer pour améliorer ses pratiques de gestion des risques, achevé la révision de son cadre de gestion du risque de liquidité interne et de la méthodologie visant à établir les limites du cadre de référence de la propension au risque pour le risque de liquidité. Les nouvelles limites entreront en vigueur en 2022 après l'approbation annuelle du cadre de référence de la propension au risque du Groupe par le Conseil d'administration.
- 63 La deuxième ligne de défense contre les risques afférents à la liquidité dépend fortement de la qualité des données des systèmes utilisés pour le suivi et la notification, ainsi que de l'efficacité opérationnelle de ces derniers. Cela est particulièrement vrai dans le cas des expositions au risque du Groupe, qui ne sont pas encore consolidées dans un référentiel de données ad hoc. L'initiative BCBS 239 en cours est cruciale pour assurer la mise en conformité avec les MPB dans le domaine des données à l'échelle du Groupe BEI. De plus, sans préjuger des résultats de l'initiative BCBS 239, il a été convenu d'apporter d'autres améliorations en 2022 en ce qui concerne l'accessibilité des données pour l'élaboration des principaux documents sur les risques Groupe, l'objectif étant que la fonction de gestion des risques Groupe ait un accès sans restriction à toutes les données du FEI.

Meilleures pratiques bancaires (MPB) – Mise en place du Cadre des MPB et mise en œuvre des exigences en matière de MPB

- 64 Comme l'a reconnu le Comité de vérification, le Cadre des MPB a atteint un stade de maturité notable. Sur la base des Principes directeurs MPB approuvés par le Conseil des gouverneurs en 2018, un suivi approfondi des nouvelles évolutions réglementaires a été mis en place. Les procédures d'évaluation de l'applicabilité s'appuient sur ce suivi et conduisent à la mise à jour et au réexamen, au moins une fois par an, du Registre MPB, qui est approuvé par le Conseil d'administration, et à une cartographie de l'applicabilité des exigences en matière de MPB. Sont ainsi définies plus avant les MPB applicables à la BEI en tant qu'entité autonome et consolidée. Il est tenu compte de cette cartographie dans le Registre des règles en matière de MPB, qui est une simple base de données à l'heure actuelle mais deviendra un outil plus sophistiqué à compter de 2022.
- 65 À l'échelle du Groupe BEI, et indépendamment de l'engagement actuel du FEI à mettre en œuvre les MPB considérées comme applicables à la BEI sur une base consolidée, de nouvelles synergies doivent être étudiées et mises en œuvre pour faire converger les MPB appliquées par la BEI et les meilleures pratiques du marché (MPM) appliquées par le FEI. Cette convergence s'appuiera probablement sur le degré de maturité atteint et les procédures mises en place au titre des MPB de la BEI.
- 66 L'état de conformité de la Banque est évalué tous les ans dans le cadre de l'auto-évaluation sur les MPB menée par chacun des services visés dans le cadre adopté en 2010. Compte tenu des cadres MPB et BEI-REP, il est important d'entamer une discussion sur la possibilité d'une mise à jour du cadre actuel et sur les interactions entre tous les mécanismes d'évaluation et de suivi de la conformité avec les MPB. En ce sens et dans la perspective de répondre à la demande du Comité de vérification de poursuivre la mise en place de la fonction de conformité réglementaire, les services travaillent à la conception et à la mise en œuvre d'un cadre révisé permettant i) un solide suivi de la mise en œuvre des MPB applicables à la BEI et au FEI et ii) l'établissement de rapports appropriés.
- 67 En ce qui concerne le niveau global de conformité avec les MPB, il ressort des auto-évaluations afférentes sur les MPB que la BEI est en conformité partielle avec les MPB, compte tenu du nombre de lacunes auxquelles il doit être encore remédié. Toutefois, si la conclusion de l'évaluation reste inchangée, les perspectives en matière de conformité se sont de nouveau améliorées de manière générale et sont plus favorables que l'année dernière. Non seulement des progrès ont été accomplis pour remédier aux lacunes recensées en matière de conformité, mais les nouvelles améliorations apportées au cadre des MPB ont également contribué à un meilleur alignement sur les MPB telles qu'applicables à la BEI.
- 68 En 2021, la Banque a apporté des améliorations à la gestion du programme MPB en matière prudentielle, en partie pour faire suite à la recommandation du Comité de vérification de l'année précédente, qui a été clôturée. Les améliorations apportées aux rôles et responsabilités, aux processus et à la gouvernance garantissent la mise en œuvre du programme selon des ressources et un périmètre appropriés, ainsi qu'une hiérarchisation adéquate des initiatives en matière de MPB de manière à anticiper et à gérer de façon proactive les futures modifications réglementaires qui auront des incidences sur la BEI et le Groupe BEI. L'état d'avancement des projets de mise en œuvre des MPB fait l'objet de rapports réguliers au Comité de vérification et des liens sont établis avec la procédure d'évaluation de l'applicabilité interne et l'auto-évaluation annuelle sur les MPB dans le domaine de la gestion des risques.

La Facilité d'investissement

- 69 La BEI est chargée de gérer la Facilité d'investissement (FI), et, à ce titre, son Enveloppe destinée à l'investissement d'impact, au moyen de financements octroyés sur les ressources du Fonds européen de développement (FED), elles-mêmes provenant du budget des États membres de l'UE. Parallèlement aux ressources propres de la Banque dans le cadre du mandat de Cotonou, les fonds de la FI servent à financer des opérations dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Les opérations réalisées au moyen des ressources de la FI (et de l'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact) et celles réalisées sur les ressources propres de la Banque sont complémentaires par nature. Les opérations sur ressources propres de la Banque dans le cadre du mandat de Cotonou concernent essentiellement des projets du secteur public (p. ex. prêts de type souverain). En revanche, les opérations sur ressources FI relèvent généralement du segment, plus risqué, des projets du secteur privé et, dans des cas précis, également des opérations du secteur public assorties d'un risque élevé. L'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact, quant à elle, finance des projets à haut risque et à fort impact qui, normalement, ne satisferaient pas aux règles prudentielles auxquelles sont subordonnés les financements sur ressources propres.
- 70 Les principales opérations et activités internes liées à la gestion de la FI (et des opérations au titre de l'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact avec des institutions financières) sont traitées dans le cadre de l'infrastructure, des procédures et des processus habituels de la Banque. Par conséquent, les activités de gestion et contrôles internes principaux, en particulier ceux ayant trait à la gestion des risques, aux audits internes, aux ressources humaines, à la trésorerie et à l'information financière, sont les mêmes que pour les opérations de la BEI. Les opérations menées sur l'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact de la FI autres que les prêts aux institutions financières sont conformes aux dispositions des principes relatifs aux risques dans le mandat général pour les activités de financement d'impact, énoncées dans la section correspondante des Lignes directrices de la BEI en matière de risques de crédit. Les processus internes de la Banque sont complétés par une structure de gouvernance externe, le Comité FI, qui est l'instance au sein de laquelle les représentants des États membres et de la CE définissent les stratégies et les lignes directrices opérationnelles de la FI et donnent leur avis sur les opérations. Les mandats extérieurs, y compris les mandats de la FI, sont soumis à des audits externes.

Rapports annuels du Comité de vérification

pour l'exercice 2021



**Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-22000
www.eib.org – info@eib.org